



Sortir
Des causes
en art!
page D4



Économie
L'arnaque du
transport scolaire
page E3



Sports
Les Expos:
Loria est déjà
au travail
page S5

Un vent de fronde se lève dans les villes

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La grogne s'intensifie parmi les membres de l'Union des municipalités du Québec en raison de l'engagement de ses dirigeants à réduire substantiellement les taxes sur quatre ans. Une promesse qui, de l'avis de plusieurs élus municipaux, sera carrément impossible à tenir.

« C'est amener les citoyens à penser qu'on va le faire alors qu'on ne sera pas capables de le faire », dénonce la mairesse de Boucherville, Francine Gadbois, en soulignant que les deux années de ponction gouvernementale de 350 millions ont forcé bien des villes à repousser des projets de rénovation des infrastructures. Ces investissements devront cependant être faits, note-t-elle.

Mme Gadbois en a aussi contre les discussions en « vase clos » ayant conduit lundi à une entente de principe entre le gouvernement et l'UMQ sur la prise en charge par les commissions scolaires de la facture du transport écolier.

« Ce n'est pas un pacte fiscal, c'est un délestage, dit la mairesse. C'est changer quatre 30 sous pour une piastre. M. Laframboise (président de l'UMQ) n'a pas reçu un

mandat de la Ville de Boucherville d'aller de l'avant de cette façon. »

Mardi soir, au conseil de la Communauté urbaine de Québec, plusieurs maires ont reproché au président de l'UMQ de s'engager à ce qu'une réduction de 10 % sur quatre ans des taxes municipales vienne compenser la hausse de la taxe scolaire de 15 cents par 100 \$ d'évaluation.

L'UMQ réclame toutefois à cette fin des changements aux lois du

travail que Lucien Bouchard semble loin de vouloir apporter.

Le conseil municipal de L'Ancienne-Lorette a voté à l'unanimité une résolution invitant M. Laframboise à se présenter à la mairie de cette ville de la banlieue de Québec, « s'il continue à vouloir décider en lieu et place des élus de L'Ancienne-Lorette ».

Voir **UN VENT** en A2

Le débat s'exalte

Chrétien repousse les appels à la prudence

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a défendu hier avec fougue son projet de règles référendaires, mais il devra se passer de l'appui des autres partis fédéralistes à Ottawa.

Accusant le chef libéral de faire passer son ego avant les intérêts supérieurs du pays et d'être « déconnecté de la réalité », réformistes et conservateurs ont uni leurs tirs sur les projets du premier ministre et de son ministre Stéphane Dion.

Si Jean Chrétien entend faire voter par les Communes une résolution ou un projet de loi formant un nouveau cadre référendaire, il devra d'abord s'assurer que tous ses députés sont en Chambre parce qu'il ne pourra pas compter sur l'appui des autres partis.

Les réformistes, qui se sont à ce jour tenus loin du dossier constitutionnel, sont entrés hier dans la danse pour dénoncer les plans du tandem Chrétien-Dion.

« Le premier ministre devrait offrir un renouvellement du fédéralisme aux Québécois au lieu de penser à des plans B, a lancé le chef réformiste, Preston Manning. Le premier ministre fait-il passer son propre héritage politique avant l'intérêt du Canada? »

Pas du tout ému par les attaques soutenues de l'opposition, M. Chrétien a répondu à presque toutes les questions avec une combativité que l'on n'avait pas vue depuis longtemps.

« Je veux que ce parti (libéral) soit reconnu comme celui qui n'a pas peur de faire en sorte que la question (référendaire) et le résultat seront clairs et que le Canada restera uni », a clamé le premier ministre.

Rejetant les critiques et les appels à la prudence des partis fédéralistes, M. Chrétien a préféré faire le bilan de son gouvernement en faveur du Québec.

Voir **LE DÉBAT** en A2

■ Autres informations, page B1

La nouvelle rage en ville!



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

Les petits glaçons qui font tellement fureur illuminent déjà cet immeuble de LaSalle.

Les marchands déjoués par la « folie furieuse »

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Si vous ne les avez pas encore remarquées, c'est qu'il est grand temps que vous quittiez votre abri nucléaire. Les fameuses petites lumières blanches, disposées en glaçons et suspendues aux balcons, corniches, fenêtres et escaliers sont omniprésentes cette année. En plus de donner aux villes des allures de gigantesques gâteaux de noces, elles causent de sérieux maux de tête aux marchands qui croyaient en avoir amplement pour suffire à la demande.

Wal-Mart en avait commandé trois fois plus que l'an dernier, mais est en rupture de stock depuis le week-end. « C'est la folie furieuse », se lamente Gary Hicks, gérant du magasin de Saint-Léonard. Même son de cloche chez Zellers de Duvernay où le gérant, Pierre Aubut, avait fait provision de quatre fois plus d'ensembles. Depuis une semaine, impossible de trouver le moindre glaçon.

La téléphoniste de Réno-Dépôt a attendu avant d'acheter, mais elle s'est fait prendre. « Il n'y en a plus nulle part, même pas ici, se

désolait-elle hier. Mon mari n'en voulait pas. Il disait que tout le monde en posait et qu'on devait faire preuve d'originalité. Et bien là, vous voyez ce qui arrive? Je vais devoir m'en passer. » Pourtant, l'acheteur de Réno-Dépôt en avait commandé 150 000 unités contre 10 000 l'an dernier. Certains l'ont même accusé d'avoir perdu le nord quand il a placé sa commande! « Tout le monde est lavé, même les compétiteurs », affirme Joseph Piro.

Voir **LES MARCHANDS** en A2

L'administration Bourque respire un peu mieux

Une faible marge de manoeuvre lui permet de lancer de nouveaux projets

MICHÈLE OUIMET

Gel des taxes, surplus de 19 millions, budget équilibré en hausse de 68 millions: après une longue traversée du désert, la Ville de Montréal commence à respirer.

Mais la toute petite marge de manoeuvre que l'administration Bourque a réussi à dégager est

fragile, très fragile, a précisé, hier, le président du comité exécutif, Jean Fortier, lors du dépôt du budget de l'an 2000.

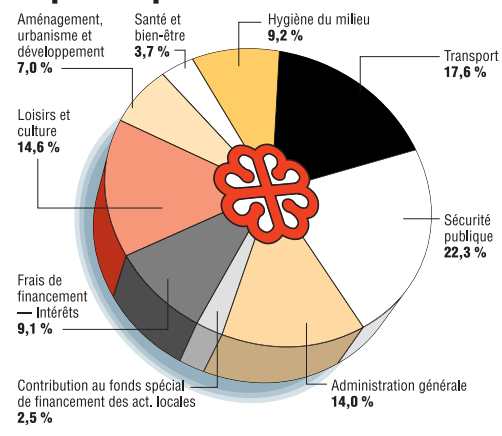
Pour la première fois depuis plusieurs années, la Ville a déposé un budget où les dépenses sont en légère croissance. En l'an 2000, l'administration Bourque dépensera 2,088 milliards, com-

paré à 2,020 milliards en 1999, soit une augmentation de 68 millions. Mais la moitié de cette hausse est attribuable à de nouvelles écritures comptables exigées par le ministère des Affaires municipales. La hausse réelle est plutôt de 33 millions. Montréal a inscrit dans ses dépenses la facture de 47 millions qu'elle doit expédier à Québec. Si les muni-

cipalités réussissent à négocier un pacte fiscal avec le gouvernement, Montréal n'aura pas à verser cette obole. Le maire Bourque a promis alors d'utiliser cette somme pour éliminer complètement la surtaxe sur les immeubles non résidentiels, un engagement évalué à 25 millions.

Voir **L'ADMINISTRATION** en A2

Dépenses par fonctions en l'an 2000



Infographie La Presse

37
JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX

Petites annonces

- index C2
- immobilier C2 et C3
- marchandises C3
- emplois C3 et C4
- automobile C4 à C6

- affaires E2
Arts et spectacles D5 à D12, D16
- horaire spectacles D10
- horaire télévision D9
Bandes dessinées C3

Bridge C6
Cyberpresse B10
Décès C6 et C7
Économie E1 à E12
Êtes-vous observateur? C2

Feuilleton C4
Horoscope C5
Loteries A2, B6 et B9
Monde C1
Mots croisés C5 et S10
Mot mystère C4

Opinions B3
Politique B1, B4 à B6
Rive-Sud A15
Tabloïd Sports
- Réjean Tremblay S5

ÉDITORIAL

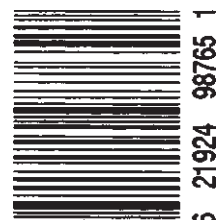
Montréal: de
bonnes nouvelles
- Mario Roy

page B2

MÉTÉO

Passages nuageux
Max. 6, min. -2
cahier Sports

page 16



Suites de la une

Le débat s'exalte

LE DÉBAT / Suite de la page A1

Il a ainsi rappelé la résolution de 1995 reconnaissant le Québec comme une société distincte, le transfert à Québec de la formation de la main-d'oeuvre et les droits de veto régionaux.

Dans une autre réponse à l'emporte-pièce au député réformiste Grant Hill, qui avait pris la peine d'écrire ses questions en français, M. Chrétien a vanté la flexibilité de son gouvernement. « C'est ce que nous faisons tous les jours, du fédéralisme renouvelé », a-t-il affirmé.

Les conservateurs refusent aussi de monter dans le train libéral. Pour André Bachand, député de Richmond-Arthabaska, les projets de MM. Chrétien et Dion démontrent que le gouvernement a perdu contact avec la réalité québécoise. « Qu'est-ce qui se passe dans la tête du premier ministre pour être si mal connecté avec les priorités des Canadiens et des Québécois? » a demandé M. Bachand en Chambre.

Frondeur, le premier ministre en a rajouté dans ses réponses aux bloquistes. « Posez une question claire, soyez honnêtes, et vous n'aurez pas de problème avec moi », a-t-il répété à deux reprises.

Convaincu plus que jamais, le premier ministre n'a toutefois pas réussi à rallier l'ensemble de son caucus. Plusieurs députés libéraux doutent toujours de la pertinence de s'aventurer dans le monde incertain des règles référendaires. Chose certaine, les libéraux sont persuadés que leur chef ira de l'avant.

C'est aussi l'impression qu'il a laissée hier pendant la période des questions.

« Le Parlement du Québec peut passer la résolution qu'il veut, a-t-il lancé, mais je répète encore aujourd'hui qu'il n'y aura pas de négociation si la question n'est pas claire sur la sécession, et si la majorité n'est pas claire. Vingt-cinq fois, a repris M. Chrétien, la Cour suprême a parlé de clarté et c'est le devoir des politiciens, particulièrement de ce Parlement, de s'assurer que la clarté existe et que les Québécois savent exactement à quoi s'attendre. »

Le ministre Stéphane Dion insiste lui aussi lourdement sur l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême quant à la réponse des Québécois. « En français, quand on précise 'majorité claire', c'est probablement qu'une majorité faible n'est pas suffisante. »

Selon Stéphane Dion, le premier ministre Lucien Bouchard bluffe quand il affirme que le refus de négocier du gouvernement fédéral ouvrirait la porte à une déclaration unilatérale de souveraineté du Québec.

UN VENT / Suite de la page A1

Membre de l'UMQ, le maire de L'Ancienne-Lorette, Émile Loranger, a tenté hier de dissiper le « flou » entourant les négociations avec Québec — qui se poursuivront jusqu'à mercredi — en parlant au maire de Beauport, Jacques Langlois, membre du conseil d'administration de l'UMQ. « Il m'a dit: 'je ne sais rien, je ne comprends rien moi non plus' », raconte M. Loranger.

L'entente de principe avec l'UMQ et la promesse d'un impact neutre sur le compte de taxes font aussi des sceptiques parmi les députés péquistes qui en discuteront lors d'une réunion extraordinaire du caucus demain.

« Marché de dupes »

Ex-vice-présidente de l'UMQ, la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, invitait hier le monde municipal à mettre des bâtons dans les roues au « marché de dupes » que constitue à son avis l'entente de principe négociée par l'UMQ, dont sa ville n'est plus membre.

L'entente prévoit la disparition de la ponction gouvernementale de 356 millions en échange de

la hausse de la taxe scolaire, mais elle déplaît tant à Mme Boucher qu'elle aimerait mieux payer de nouveau la ponction que de souscrire à ce troc. « J'ai horreur de tout ce qui est camouflage, lance Mme Boucher. J'aime mieux gérer ma ville avec un diable que je connais qu'avec un ange que je ne connais pas. »

La facture de la réforme Trudel coûte 5,3 millions à Sainte-Foy, alors qu'une hausse de 15 cents du transport scolaire y équivaut à sept millions. « Déjà là, il y a un déséquilibre, mais le pire, c'est que d'ici six mois, il faudra payer la facture des équipements régionaux et des HLM, dit Mme Boucher. Comment on va faire pour baisser les taxes après ça? Je suis sûre à 99,9 % que ces négociations vont coûter les deux bras à Sainte-Foy et des villes de banlieue comme Saint-Laurent et Brossard. »

En donnant plus d'espace aux commissions scolaires dans le champ foncier, ajoute-t-elle, « on est en train de remettre les deux veaux sur la même vache à lait »: le contribuable foncier. De plus, les propriétaires de logements hausseront probablement le coût du loyer pour faire face à la hausse de la taxe scolaire, prévoit la mairesse.

« Ce sont des fusions forcées qui se dessinent

derrière ça. Quand les municipalités vont être assez égorgées, elles vont se livrer au plus offrant. »

Des maires s'inquiètent également de la volonté du gouvernement de garantir par un mécanisme législatif que les municipalités livrent chaque année une diminution de la taxe foncière au moins équivalente à la hausse des taxes scolaires.

« On va rendre nos tabliers à l'Assemblée nationale! lance Mme Boucher. On est traités comme des gens incapables de savoir si les taxes doivent augmenter ou diminuer. »

Francine Gadbois souligne de son côté qu'avec sept années consécutives de gel des taxes, Boucherville n'a pas de leçons de gestion à recevoir. « Une loi, c'est insultant », dit-elle.

Enfin, le Conseil du patronat s'est inquiété hier des répercussions de l'entente de principe. « Il ne faut en aucune façon alourdir le fardeau fiscal des contribuables au palier local alors que le gouvernement annonce des baisses d'impôts au niveau provincial, insiste le président du CPQ, Gilles Taillon. Toute tentative de refiler la facture sur le plan local est totalement inacceptable. »

Les marchands déjoués par la « folie furieuse »

LES MARCHANDS / Suite de la page A1

Les Québécois ne sont pas les seuls à connaître l'euphorie des glaçons. Selon Andrew Peltier, porte-parole de Wal-Mart Canada, l'Amérique entière a adopté les petites lumières blanches. Pourquoi blanches? « Parce que ce sont celles qui ressemblent le plus à de vrais glaçons, avance-t-il. Il y a aussi des bleues et des multicolores, mais elles ne représentent que 1 % de la marchandise. Toutes les autres sont blanches. »

« Mais, ce sont les plus belles, affirme Louise Landry qui a couvert toutes les arêtes de sa maison de Québec de glaçons blancs. De toute façon, les autres couleurs sont introuvables. »

Les ensembles de lumières sont fabriqués en Orient, le plus souvent en Chine. Il a été impossible de trouver l'inventeur des glaçons qui doit se féliciter d'avoir eu une idée aussi brillante.

Si on les remarque davantage, c'est que l'engouement a commencé bien avant la saison des Fêtes. Dans certains quartiers, les citrouilles n'étaient pas enlevées que déjà les lumières blanches pendaient aux gouttières. Aussi, les magasins ont commencé à les vendre durant le Noël du campeur, en juillet. « Ça incite les gens à faire des provisions, avance M. Aubut. Surtout qu'à 5,95 \$ l'ensemble, on les donnait presque! »

« Les gens cherchent les nouveautés, croit Gary Hicks. Et c'est ce que les fabricants leur

proposent. On pensait qu'on avait atteint tous les sommets avec les décorations de l'Halloween, on se rend compte que Noël est toujours aussi important. »

Chez Hydro-Québec, on ne craint pas d'être submergé par la demande accrue en électricité. « Les mini-lumières ne consomment presque pas d'électricité, indique Renée Arseneault. Si on a pu passer à travers le 14 janvier sans problème, alors que c'était la journée la plus froide de toute l'histoire, ce ne sont pas des petites lumières de Noël qui nous font peur! »

Et si vous voulez un petit indice pour connaître le produit hot de l'an prochain, M. Hicks croit le connaître. Il a reçu cette semaine un boya transparent et troué qui cache des lumières blanches. « Vous saurez me le dire, en novembre prochain, il n'en restera plus! »

L'administration Bourque respire un peu mieux

L'ADMINISTRATION / Suite de la page A1

En 1999, la Ville a fait un surplus de 19 millions. Avec la reprise économique, le taux d'occupation des bureaux et le nombre de transactions immobilières ont augmenté. Du même coup, les recettes fiscales ont gonflé. Le surplus n'a pas été déposé dans la réserve en cas de coup dur, il a plutôt été utilisé pour boucler le budget de l'an 2000.

La Ville utilise sa minuscule marge de manoeuvre — 33 millions sur un budget total de 2,088 milliards — pour démarrer quelques projets et stabiliser sa fonction publique. Pour la première fois depuis 1994, le nombre de fonctionnaires ne diminuera pas. La Ville embauche 11 059 personnes.

Non seulement la Ville renonce à ne ramasser les ordures qu'une fois par semaine dans certains quartiers, tel qu'annoncé dans le budget de l'an passé, mais elle promet de ramasser les déchets certains jours fériés, soit à la fête de Dollard, la fête du Travail et l'Action de grâces. Un engagement qui coûte 691 000 \$.

La Ville mettra aussi sur pied une escouade chargée de récupérer les seringues abandonnées dans les parcs. Coût: 391 500 \$. L'entretien printanier aura aussi droit à un petit coup de pouce avec une injection de 250 000 \$.

Après des années de vaches maigres, les bibliothèques auront un budget de 2,3 millions pour regarnir leurs collections. Par contre, ceux qui remettent un livre en retard devront déboursier 25 cents par jour et non plus 20 cents.

La Ville va injecter 4,1 millions dans différents programmes de restauration résidentielle, commerciale et industrielle et un montant d'un demi-million est prévu pour la revitalisation des terrains vagues du centre-ville. La promesse d'arrêter l'enfouissement des déchets au Complexe environnemental de Saint-Michel à partir du 1^{er} mai 2000 coûte 8,5 millions. Quant au déneigement, la Ville y consacra 56,4 millions.

Le maire Bourque a tracé un portrait fort optimiste de Montréal: hausse du taux d'occupation des hôtels, chute du taux d'inoccupation dans les secteurs résidentiels et non résidentiels, baisse du taux de chômage, diminution importante du nombre de personnes vivant de l'aide sociale, etc.

Jean Fortier, toutefois, s'est montré plus prudent. « La situation

s'éclaircit, elle est moins sombre et on a dégaïgé une minuscule marge de manoeuvre, mais il y a encore beaucoup de nuages à l'horizon. »

Le budget de 2001 s'annonce déjà difficile. La Ville doit renégocier les conventions collectives et elle ne pourra plus compter sur les 53 millions que Québec lui verse pour financer ses équipements régionaux, comme le Biodôme et l'Insectarium. L'entente était valable pour trois ans et la dernière tranche sera versée en l'an 2000.

Dernière incertitude: le dégel du rôle d'évaluation qui provoquera une chute de la valeur des maisons, donc des recettes fiscales. L'impact risque d'être important puisque 75 % des revenus de la Ville proviennent des taxes foncières.

« On a été chanceux cette année, a conclu M. Fortier. On en profite, mais c'est très fragile. »

Un budget terne et sans surprise, réplique l'opposition

MICHÈLE OUIMET

Le budget de l'administration Bourque, déposé hier, n'a pas trouvé grâce aux yeux de l'opposition. « Il n'y a pas de baisse de taxes », a déploré Michel Prescott, chef du RCM. « C'est un budget terne et sans surprise qui ne s'attaque pas aux vrais problèmes », a dit, de son côté, le conseiller d'Équipe Montréal, Sammy Forcillo.

Selon M. Prescott, « les services se dégradent depuis quatre ans et il n'y a rien dans le budget pour corriger cette situation ».

« En 1999, la Ville a planté 3000 arbres. En l'an 2000, ce nombre tombe à 1000, a ajouté le conseiller du RCM, Richard Théorêt. On délaie les terrains de tennis et les heures d'ouverture des piscines sont réduites. Le mobilier urbain laisse à désirer. Depuis deux ans, la Ville n'a pas acheté de banc, ni de poubelle. »

« Pourquoi déposer un budget alors que le gouvernement du Québec négocie fébrilement avec les municipalités pour signer un pacte fiscal et que la donne risque de changer? » a demandé Michel Prescott.

Sammy Forcillo, lui, a affirmé que la Ville aurait dû utiliser son surplus pour éliminer la surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

Le bouillant homme d'affaires Peter Sergakis est déçu. Il attend depuis 1994 que le maire abolisse la surtaxe. « On a un surplus parce qu'on est surtaxés. C'est totalement irresponsable! »

Pour le président de la chambre de commerce du Montréal métropolitain, Pierre Laferrière, le budget ne « contient ni de très bonnes ni de très mauvaises nouvelles. Il confirme le fragile équilibre de Montréal ».

30 580 181\$
Merci!
Objectif **34,5 millions**
Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 tél. : (514) 288-1261
PRÉTONS MAIN-FORTE

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100
Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détailants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : (514) 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
<http://lapresse.infinet.net>
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -
Contrat de vente numéro 0531650
Port de retour garanti. (USP5003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : 293
à quatre chiffres : 9807
6/49: 1 19 22 29 35 48 Compl. 16
Extra: 0 8 9 9 7 7

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donateurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donateurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métré Préfontaine), de 10 h à 19 h 30;
■ à Montréal: Hôpital Santa Cabrini, 5655, rue Saint-Zotique Est, de 10 h à 16 h.
■ à Sherbrooke: place Belvédère, 340, rue Belvédère Sud, de 13 h 30 à 20 h.
■ à Mirabel: école Girouard, 9030, rue Dumouchel, de 15 h à 20 h 30.
■ à Montréal: Institut de Cardiologie, 5055, rue Saint-Zotique, de 13 h à 20 h.
■ à Chomedey: centre Saint-Martin, 965, boul. Curé-Labelle, de 14 h à 20 h.
■ à Sainte-Julienne: salle municipale, 1380, Route 125, de 14 h 30 à 20 h 30.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Choisir son MP3

■ Rares il y a une dizaine de mois à peine, les baladeurs MP3 sont maintenant monnaie courante. Mais comment choisir parmi les différents modèles proposés? Notre chroniqueur Éric Bernatchez décrit les facteurs à considérer avant de faire son choix, demain dans La Presse.

QUESTION DU JOUR

Service Liaison
Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour:
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Le débat référendaire vient tout à coup de s'enflammer. Est-ce de bon augure?

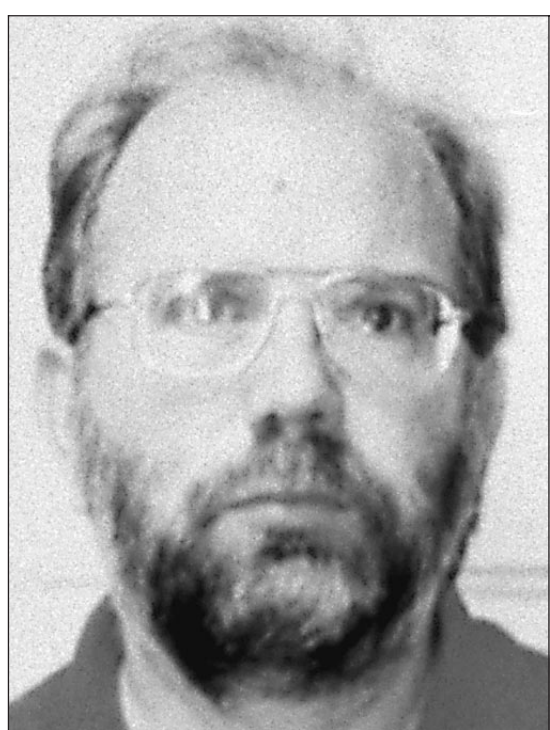
La population séropositive continue de s'accroître. Selon vous, parviendra-t-on un jour à enrayer le virus?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 62 %
Non: 38 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Actualités



Byron Hermann, 45 ans.



La garderie Casa Del Sol est située juste en face du poste de police de Hudson.

PHOTOS ROBERT MAILLOUX, La Presse ©

L'unique garderie de Hudson dirigée par un pédophile

La condamnation de Byron Hermann en 1992 n'avait pas été ébruitée

CHRISTIANE DESJARDINS

Comment un homme qui a été jugé et condamné pour s'être masturbé devant des enfants a-t-il pu continuer à gérer une garderie pendant des années en toute impunité ?

C'est la question que tout le village d'Hudson se posait hier, au lendemain du dévoilement de l'affaire Byron Hermann. Fondateur et propriétaire depuis 1985 de la Casa Del Sol, l'unique garderie de la municipalité d'Hudson, Hermann, 45 ans, a été arrêté et accusé lundi dernier d'agression sexuelle sur deux fillettes de quatre ans qui lui avaient été confiées. Remis en liberté le même jour, il était arrêté de nouveau le lendemain pour être retourné à la garderie et avoir parlé à des éducatrices, alors que ses conditions de remise en liberté le lui interdisaient formellement.

Ce qui a mis le feu aux poudres à Hudson, c'est qu'on a découvert qu'Hermann avait été condamné en 1992 à Valleyfield pour des actes du même genre. Il avait écopé d'une probation « surveillée » de deux ans, pour s'être masturbé devant des élèves qui étaient dans un autobus scolaire sur l'autoroute 40. C'est la Sûreté du Québec qui avait mené l'enquête. À Hudson, on affirme que personne n'en a eu vent. Ni les éducatrices, ni les parents, ni la mairie, ni même la police municipale.

« Je l'ai découvert en ouvrant l'enquête, le 26 octobre dernier », a

confié l'enquêteur de la Sûreté municipale de Hudson, Dave Woodger. C'est la Direction de la protection de la jeunesse qui a alerté la police, après avoir reçu une plainte de parents de la garderie. Selon l'acte d'accusation, les agressions sexuelles sur les fillettes sont survenues le 7 juillet dernier.

Le directeur du poste de police, Lewis Hayes, signalait hier qu'un de ses policiers en poste en 1992 se rappelait vaguement avoir reçu à l'époque l'appel d'une dame, à propos d'un homme qui s'était masturbé devant des enfants sur l'autoroute 40. « Comme ce n'était pas sur notre territoire, le policier a rapporté l'incident à la SQ. Nous n'avons pas su ce qui est arrivé par la suite », a dit M. Lewis. Actuellement, les policiers de Hudson enquêtent sur un autre présumé cas d'agression sexuelle à la garderie.

« C'est possible qu'il y en ait d'autres qui se manifestent », a conclu M. Lewis. La garderie accueillait une quarantaine d'enfants.

Un homme en vue

Marié et père de famille — sa femme enseigne à Taiwan et lui-même se trouvait là-bas entre le 26 octobre et le 14 novembre dernier —, Hermann était bien connu et jouissait d'une bonne réputation dans cette municipalité cosue de 6000 habitants. Il avait notamment agi comme organiste dans la chorale de l'église Wyman Memorial United Church. Il a aussi enseigné la musique à l'école Hudson High School, mais il a quitté son emploi à un certain moment pour s'occuper à plein temps de sa garderie. On ignore quand et s'il était parti volontairement. La directrice de l'école, en poste depuis deux ans, a

dit ne pas le savoir. La directrice des ressources humaines de la Commission scolaire Lester B. Pearson, Charline Graham, a pour sa part refusé de donner cette information à La Presse.

Le maire de l'endroit, Stephen Shaar, est choqué qu'une telle chose ait pu se produire. « Ici, on n'a jamais rien entendu à propos de M. Hermann, pas même une rumeur. Il y a quelqu'un quelque part qui n'a pas fait son travail. Il y a eu un manque de communication et pourtant on est à l'ère d'Internet », se désole-t-il, en soulignant que la Ville s'implique actuellement auprès des parents et des éducatrices de la garderie.

Hermann subira son enquête pour remise en liberté ce matin au palais de justice de Valleyfield. Il sera représenté par M^e Martin Pilote.

« Mes enfants ont été seuls avec lui... »

Des dizaines de parents sont inquiets

CHRISTIANE DESJARDINS

« Ma fille et mon garçon ont fréquenté cette garderie pendant sept ans. Ils étaient souvent les premiers arrivés et les derniers partis. Ils ont souvent été seuls avec Hermann », s'inquiétait hier un père de famille en sortant de la garderie Casa Del Sol.

Ses enfants ne fréquentent plus cette garderie puisque la petite famille a déménagé à l'Île-des-Sœurs l'été dernier. Mais en entendant les bulletins d'information, le couple s'est précipité à Hudson, hier. « Il y a des symptômes chez nos enfants que l'on avait remarqués, mais on ne faisait pas le lien. On ne se serait jamais douté de ça, un gars qui avait un doctorat », a confié le père, avant d'éclater en sanglots et de s'éloigner.

Les parents qui ont un enfant à la garderie actuellement ne sont pas les seuls inquiets. Tous ceux qui y ont envoyé leurs petits depuis 1985 se posent des questions. Chaque année, une quarantaine d'enfants fréquentaient cette garderie privée de Hudson.

Comme c'est la seule de la ville, les parents ne veulent pas la perdre, d'autant plus que les éducatrices sont reconnues pour leur dévouement. Après le choc de la nouvelle, les parents se sont mobilisés et ont formé un comité pour examiner toutes les avenues possibles pour la conserver, en écartant bien sûr Byron Hermann. D'ailleurs, le ministre de la Famille et de l'Enfance l'a avisé le 18 novembre que son permis allait être révoqué dans les dix jours. Un représentant du ministère se trouve actuellement à la garderie pour assurer la sécurité des enfants.

« Il y a une liste d'attente longue comme

le bras pour cette garderie. On ne peut pas se permettre de la perdre, il n'y en a pas d'autre », disait hier Belinda Pyle, membre du comité des parents.

Par ailleurs, les parents inquiets sont invités à interroger « discrètement » leurs enfants pour savoir s'ils ont été victimes d'agression sexuelle, une tâche bien délicate. Une rencontre des parents avec des spécialistes en matière d'agression sexuelle sur les enfants est prévue prochainement.

Malgré ses antécédents judiciaires, le permis d'Hermann avait été renouvelé sans problème en 1992, 1995 et 1998. Jeanne Lavallière, porte-parole du ministère de la Famille et de l'Enfance, a indiqué hier que ce n'est que le 26 octobre qu'ils ont appris l'existence du casier judiciaire du propriétaire de la garderie, et que dès lors, ils ont mis toutes les mesures en place pour protéger les enfants.

Depuis 1997, le ministère a le pouvoir de révoquer un permis à cause d'antécédents judiciaires, mais encore faut-il avoir des plaintes ou des doutes pour aller y voir de plus près. Dans le cas présent, il n'y en avait pas.

Hier, la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Nicole Léger, a dit à l'Assemblée nationale vouloir faire en sorte « que la vérification des antécédents judiciaires puisse dorénavant faire partie du processus » d'octroi d'un permis.

En 1992, au moment de rendre sentence, la Cour savait que Hermann et son épouse tenaient une garderie. On ne connaît pas toutes les conditions de sa probation, mais l'homme s'était engagé à poursuivre une thérapie qu'il avait entreprise pour régler ses problèmes sexuels.



« On ne peut pas se permettre de perdre cette garderie, c'est la seule à Hudson », dit Belinda Pyle, membre du comité des parents de la garderie.

QUI DIT NOËL DIT LES AILES

PRIME PERSONNALISÉE DE 6 ARTICLES BIOTHERM

Recevez en cadeau une prime de 6 articles convenant à votre type de peau, avec tout achat de 24 \$ et plus de produits Biotherm! Prime peau sèche: Aquasource 15 ml • Biosource, crème moussante adoucissante 15 ml • Biosource lotion adoucissante 30 ml • Lait corporel 30 ml • Brosse faciale • Sac à cosmétiques. Prime peau normale et mixte aussi offerte.

Offre valide jusqu'au 12 décembre 1999 ou jusqu'à épuisement des stocks.

BIOTHERM

Découvrez la Crème relaxante de la ligne Aqua Relax

Ce nouveau gel relaxant aux huiles essentielles ressource le corps. Il efface le stress, fond sur la peau et élimine les points de tension. 200 ml, 42 \$.

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537
 CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537
 PLACE STE-FOY (418) 652-4537

www.lesailles.com

AILES
LES AILES DE LA MODE

Je me fais plaisir

Le collègue de l'agent Cloutier aurait fait pression pour protéger Sophie Brodeur

ANDRÉ CÉDILOT
GRANBY

Le policier Jean-François Cloutier craignait tellement les foudres de ses collègues à la suite de l'arrestation de Sophie Brodeur, qu'entre deux alcootests, la nuit du Nouvel An, il a téléphoné à son père, ancien commandant de la Sûreté du Québec, pour demander conseil.

L'agent Cloutier, qui poursuivait son témoignage au procès des trois policiers de la SQ de Cowansville accusés d'entrave à la justice, a dit hier que son père, en qui il avait une grande confiance, l'avait fortement incité à rester intègre en allant jusqu'au bout des procédures.

Devant le profond désarroi de son fils, qui évoquait même la possibilité que Marcel Brodeur se suicide en apprenant dans quel guépier se trouvait sa fille, l'ex-officier Jacques Cloutier lui aurait dit, ultimement, d'attendre les réactions des policiers avant de décider quoi que ce soit d'irrégulier.

« Vois-le, parle-lui. Si c'est si catastrophique, arrange-toi pour baisser le taux à .07 ou .08 », aurait dit l'ex-policier lors de la conversation survenue dans la nuit du 1^{er} janvier 1997. Selon les relevés téléphoniques déposés par la Couronne, l'appel a duré cinq minutes.

Devant les sept hommes et cinq femmes qui forment le jury, Jean-François Cloutier a dit avoir fait cet appel à son père entre 1 h 18 et 1 h 35, après avoir soumis Sophie Brodeur à un premier test d'alcootémie qui s'était avéré positif. Il se disait d'autant plus désespéré que son partenaire de patrouille, Pierre-Yves Deragon, tenait mordicus à protéger la jeune femme.

Contre l'alcootest

Selon Cloutier, Deragon a tenté de le dissuader de faire passer l'alcootest à Sophie Brodeur sur les lieux même de l'accident qui a fait trois blessés, à Sutton. « J'étais prêt à la mettre en état d'arrestation, mais il voulait qu'on aille la reconduire chez elle », a dit l'agent Cloutier, en avouant qu'il était lui-même déjà très déçiré.

Pour contrer l'argument de son collègue qui désirait invoquer son pouvoir discrétionnaire pour libérer la jeune femme, l'agent Cloutier dit avoir répliqué : « J'ai toujours su, quand il s'agit d'un accident où il y a des témoins et des blessés, qu'on n'avait pas le choix de faire notre travail. »

L'agent Cloutier faisait alors référence à une règle non écrite voulant supposément que les policiers de la SQ ferment parfois les yeux sur des infractions commises par des membres de leurs familles ou des proches. « J'ai jamais entendu ça », aurait répondu l'agent Deragon.

« C'est un acte criminel, on ne peut pas utiliser notre pouvoir discrétionnaire », d'enchaîner l'agent Cloutier. « Si on ne le dit pas, per-



PHOTO La Voix de l'Est
Jean-François Cloutier

sonne ne le saura », aurait rétorqué l'agent Deragon. « Mais il y a des témoins (de l'accident) et ils pourraient se plaindre », renchérit Cloutier. « Les témoins ne sont pas capables de dire si elle est en état d'ébriété. Ils peuvent penser qu'elle a subi une commotion cérébrale », aurait enfin laissé entendre Deragon.

Pour dissiper les doutes, l'agent Cloutier dit avoir demandé à Sophie Brodeur, étendue sur le siège arrière de l'auto de police, de lui donner un échantillon de son haleine dans un appareil portatif de dépistage. « Elle n'a pas soufflé suffisamment, et ça n'a pas mar-

ché. Elle s'est mise à pleurer, puis elle a vomi », se souvient l'agent Cloutier.

Faisant fi des réticences de son collègue, l'agent Cloutier affirme avoir procédé à l'arrestation de la jeune femme de 19 ans, après lui avoir lu ses droits. Sur le chemin du poste de police de Cowansville, l'agent Deragon aurait tenté à nouveau d'influencer Cloutier.

Une fois sur place, l'agent Cloutier aurait tenté un autre compromis, et par le fait même commis une entorse aux règles de procédures habituelles, en faisant passer un autre test préliminaire de dépistage à Sophie Brodeur. Avec cette fois, à son grand effroi, un résultat positif.

« Je voyais là une option pour la retourner chez elle, et du même coup de me clarifier des mes obligations », a expliqué l'agent Cloutier, au bord du désespoir. Il a ensuite demandé à Deragon de l'aider pour les vrais tests. « Je ne voulais pas me retrouver tout seul avec cette merde-là », a-t-il dit.

C'est à ce moment, incapable de supporter davantage les pressions de l'agent Deragon, qui lui répétait sans cesse qu'il n'endosserait pas son rapport, qu'il dit être allé dans le bureau des enquêtes pour téléphoner à son père.

L'agent Cloutier, qui fait lui aussi face à des accusations toujours pendantes, témoigne contre les agents Pierre-Yves Deragon, Marcel Brodeur, le père de la jeune femme, et Pierre Boileau, délégué syndical au poste de Cowansville. Il reviendra à la barre aujourd'hui.

Radio-Canada s'excuse auprès de Proteau

Le no 2 de Desjardins retire sa poursuite

YVES BOISVERT

Radio-Canada a présenté en ondes hier des excuses au numéro 2 du Mouvement Desjardins, Jocelyn Proteau, qui poursuivait la société et son journaliste Michel Morin pour 10 millions au sujet d'une série de reportages sur le financement de sa maison.

En contrepartie, M. Proteau a accepté de retirer sa poursuite sans compensation financière. Les excuses ont été lues au *Montréal ce Soir*, aux nouvelles de RDI à 21 h et au *Téléjournal*, ainsi que ce matin à la télé et aux nouvelles radio locales.

En mars, avril et août 1997, Michel Morin avait fait quelques reportages au sujet du financement hypothécaire de la propriété de L'Île-Bizard de M. Proteau, le président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec.

Le reportage faisait état de différentes évaluations de la propriété de M. Proteau. Un évaluateur privé l'avait estimée à 788 000 \$, alors que l'évaluation municipale allait éventuellement être de 535 000 \$. Une évaluation plus importante permet d'obtenir un prêt hypothécaire plus élevé, puisque les caisses prêtent jusqu'à concurrence de 75 % de la valeur marchande de la propriété. Les reportages, selon M. Proteau, laissaient croire aux téléspectateurs qu'il avait contourné les règles des caisses en gonflant artificiellement le prix de sa maison.

Dans le texte de règlement lu hier, il est dit que « les rapports produits à l'époque, tant celui d'un expert externe demandé par la Fédération de Montréal et de l'Ouest du Québec que celui de l'Inspection et vérificateur général du Mouvement Desjardins, M. Alban D'Amours, concluaient que toutes les règles de financement du Mouvement Desjardins avaient été intégralement respectées. »

« Radio-Canada s'excuse auprès de M. Proteau si certains propos tenus dans ces reportages ont pu être interprétés comme mettant en doute l'intégrité de M. Proteau ainsi que du processus d'obtention de son prêt hypothécaire. »

« Dans les circonstances, M. Proteau a convenu de retirer sa poursuite contre Radio-Canada et son journaliste Michel Morin. »

Cela annule le procès, qui devait commencer lundi au palais de justice de Montréal au moment même où la période des mises en candidature pour la présidence du Mouvement Desjardins prend fin, et où la campagne à la succession de Claude Béland s'intensifiera. On ignore pour le moment si M. Proteau sera candidat.

Offrez le Vieux-Québec en cadeau!

Offrez l'un de nos 12 forfaits en certificat-cadeau à partir de 99\$ (par chambre, par nuit):
Gastronomique, Évasion, Vieux-Québec, Familial, Ski, Traineau à chiens, et plusieurs autres.

Un appel et recevez dans les 72 heures votre certificat-cadeau par le courrier du Père Noël!

- 145 chambres et suites
- 7 salles de réunions et banquets
- Restaurant fine cuisine « La Table du Manoir »
- Resto-Bistro Le St-James
- Piscine intérieure, sauna, club santé
- Stationnement intérieur avec service de valet
- Salon de coiffure/Boutique

44, Côte du Palais, Vieux-Québec (Québec) Canada G1R 4H8 Tél.: (418) 692-1030 Téléc.: (418) 692-3822
www.manoir-victoria.com 1 800 463-6283

30%

chez
Henriette

1031, av. Laurier Ouest
(514) 277-3426

VOLVO pour la vie

599\$*
par mois avec bail

CROSS COUNTRY V70 AWD XC 2000

Acompte ou échange équivalent de 5 995 \$ seulement incluant préparation et transport.

En achetant ou en louant toute Volvo 2000 neuve*, les membres Aéroplan reçoivent 25 000 milles-bonis Aéroplan ou 1 000 \$ de rabais à l'achat d'un ordinateur portable Hewlett Packard.

L'événement ski à TREMBLANT!

Volvo est fière de commanditer le mondial des sauts Volvo 2000 du 14 au 16 janvier au mont Tremblant.

L'offre temporaire de location à long terme prend fin le 30 novembre 1999 pour livraison avant le 10 décembre 1999 et est disponible par l'entremise des détaillants Volvo participants sur approbation du crédit. Équipement de ski non inclus. Location à long terme d'une Volvo V70 AWD XC 2000 basée sur 48 mensualités de 599 \$ totalisant 28 752 \$. Le bail prévoit une allocation de 18 000 km/année (10 ¢ par kilomètre excédentaire). Acompte ou échange équivalent de 5 995 \$ requis. Taxes, immatriculation et assurance en plus. Dépôt de sécurité requis. Option d'achat à la fin du bail de la V70 AWD XC pour 25 810,69 \$, plus taxes. Le détaillant peut louer moins cher. * Il y a certaines restrictions et conditions d'admissibilité. Pour de plus amples renseignements, visitez un détaillant Volvo. Ne peut être combinée avec aucune offre au détail ou promotion de parc de véhicules. Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada. © 1998 Volvo Canada Inc. * Volvo pour la vie est une marque de commerce d'Automobiles Volvo du Canada Inc. N'oubliez pas de bouclier votre ceinture. Visitez www.volvocanada.com.

le groupe VOLVO	Montréal UPTOWN VOLVO 4900, rue Paré (514) 737-6666	Saint-Hyacinthe AUTOMOBILES CHICOINE INC. 855, rue Johnson (450) 771-2305	Sainte-Agathe FRANKE VOLVO 180, rue Principale (819) 326-4775	Laval LES AUTOMOBILES BOUL. ST-MARTIN 1430, boul. Saint-Martin (450) 667-4960	Pointe-Claire VOLVO POINTE-CLAIRE 15, Auto Plaza (514) 630-3666	Saint-Léonard JOHN SCOTTI AUTO LTÉE 4315, boul. Métropolitain Est (514) 725-9394	Brossard VOLVO DE BROSSARD 9405, boul. Taschereau (450) 659-6688
------------------------	--	--	--	--	--	---	---

Il frappe son amie à grands coups de thon

Agence France-Presse
SAN DIEGO

Un homme de 24 ans, qui avait frappé à plusieurs reprises son amie à grands coups de thon, va devoir suivre pendant un an un traitement contre la violence conjugale, selon le verdict du juge rendu public hier.

Nicholas Anthony Vitalich avait été arrêté le 15 juin dernier après une dispute avec une jeune femme de 21 ans à la Jolla, près de San Diego, dans le sud de la Californie.

Cette dernière avait expliqué à la police que, alors qu'ils sortaient d'un magasin, Vitalich l'avait frappée avec le thon qu'ils venaient d'acheter. Le poisson mesurait environ 60 centimètres et pesait au moins 9 kilos.

Nicholas Anthony Vitalich a plaidé coupable de violence conjugale et d'avoir résisté à la police. Il n'a pas contesté une accusation d'attaque avec une arme mortelle, en l'occurrence le thon.

Outre 52 semaines de traitement, le juge Robert F. O'Neill l'a aussi condamné à trois ans de mise à l'épreuve. Il lui sera interdit pendant dix ans de posséder une arme à feu.

Pour corriger votre vision par la technique LASIK communiquez avec LA CLINIQUE DU LASER VISUEL de l'Hôpital Notre-Dame Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

A la CLINIQUE DU LASER VISUEL - DEPUIS 1992 - ce sont LES CHIRURGIENS OPHTALMOLOGISTES qui vous renseignent, font les examens, posent les diagnostics, opèrent, font le suivi... ET PERSONNE D'AUTRE!

Pour une information complète et un suivi sérieux c'est LA CLINIQUE DU LASER VISUEL de l'Hôpital Notre-Dame (514) 281-6006

Le chef des pompiers est un incendiaire

A lire les commentaires mé-
dusés des chroniqueurs poli-
tiques hier matin, on
pourrait facilement déduire
que M. Chrétien prend de
l'acide. Ou pire, pour un
politicien, qu'il n'a aucun
instinct politique. Que lui
a-t-il donc pris de réallumer un débat réfé-
rendaire en train de mourir sous ses cen-
dres ? Que lui a-t-il pris de questionner la
question à un moment où il n'en est pas
question ? Et de vouloir fixer à 60 % la ma-
jorité d'un oui à la séparation quand n'a ja-
mais été plus lointaine la perspective d'une
séparation ?

Comment peut-on diriger un pays avec
d'aussi gros sabots, se redemandant pour la
énième fois les observateurs politiques de
toutes tendances ?

Pourquoi donner des armes aux souverai-
nistes ?

Pourquoi mettre M. Charest dans l'embar-
ras une fois de plus ? (Rappelez-vous le fa-
meux « la Constitution n'est pas une épicerie »
qui avait creusé la tombe de M. Charest dès
les premiers jours de la dernière campa-
gne électorale).

Pourquoi se conduire comme un bum de
ruelle en vargeant à grands coups de pied sur
un adversaire à terre, et en faire un martyr de
la cause ?

À lire les commentaires des chroniqueurs
politiques hier matin, M. Chrétien est, au
mieux, un impénitent gaffeur, au pire un
foutu crétin.

Je vous pose la question : Et si c'était le
contraire ? Si M. Chrétien n'était rien de
moins que le Machiavel de la Haute-Mauricie
? Vous réalisez, j'en suis sûr, que c'est un
paranoïaque qui parle. Quand il s'agit de poli-
tique je deviens parano, ou naïf, c'est la
même chose, du moins la même souche :

L'ignorance. C'est donc un
ignorant politique qui
vous parle et qui vous
dit : c'est impossible, M.
Chrétien n'aurait pas eu
la remarquable carrière
politique qu'il a menée
jusqu'ici, sans posséder
un peu de génie politi-
que. Vous et moi, comme
six milliards d'autres hu-
mains, sommes faits à
90 % d'eau, M. Chrétien
est fait à 90 % de politi-
que. Il est impossible
qu'il ait pris la décision de réallumer le dé-
bat référendaire à la légère. Je ne peux pas
m'empêcher de penser que tout a été calculé,
y compris son apparente maladresse qui plaît
tant aux Canadiens parce qu'ils croient y re-
connaître une vertu nationale.

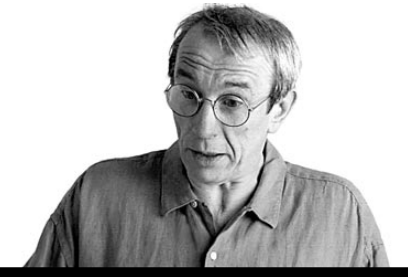
Et si M. Chrétien a tout calculé, à plus
forte raison a-t-il calculé l'impact de ses nou-
veaux diktats référendaires. Il savait bien
qu'il allait foutre le feu, M. Chrétien. S'il l'a
fait pareil, c'est donc que c'est cela qu'il vou-
lait : foutre le feu.

Pourquoi foutre le feu ?
Je vous soumets que c'est peut-être pour
avoir le mérite de l'éteindre.

Bref, cet autre épisode de notre grand dé-
bat constitutionnel, ne nous aura rien appris
que nous ne sachions déjà.

Nous savions déjà que le Canada a besoin
de M. Chrétien comme chef des pompiers
pour éteindre les feux au Québec (d'autant
plus besoin que le Canada ne semble pas à la
veille de découvrir que l'incendiaire est le
chef des pompiers lui-même).

Et nous savons aussi depuis longtemps
que M. Chrétien a besoin de M. Bouchard,
comme M. Bouchard a besoin de M. Chré-



Pierre
FOGLIA

tien, chacun servant de
repuissier-faire-valoir à
l'autre.

Mais M. Charest là-de-
dans, demanderez-vous ?

Que voulez-vous que je
vous dise ? Qu'il mange
d'la marde, M. Charest.

**CE QUE L'ON CONÇOIT BIEN S'ÉNONCE CLAI-
REMENT** — Pour rester
dans la politique, mais
municipale cette fois, un

ami d'Alma m'envoie un document que je
vous invite très fortement à méditer. Il nous
renseigne sur trois choses : sur le suffrage
universel, sur la qualité des hommes politi-
ques, et sur leur capacité à structurer leur
pensée.

Le maire d'Alma, Jean-Maurice Harvey,
répond ici à un journaliste qui lui demandait
s'il s'attendait à un plus fort taux de partici-
pation qu'aux précédentes élections muni-
cipales. La réponse du maire (n'essayez pas
vos lunettes, la brume est dans le texte) :

« Vous m'ouvrez une belle porte pour lancer un
beau message : les citoyens doivent aller voter ! C'est
là, la plus belle démocratie qu'on doit supporter. Et
je pense que je dis qu'avec ce que je viens de faire
comme énoncé, et pour endosser ces énoncés, qu'ils se
déplacent, pis qu'ils aillent voter. Alors c'est la
marge que j'aurai comme assurance auprès de tous
pour les arguments qui sont développés. En fait,
l'argument qui est développé, c'est la population qui
va se déplacer pour dire on endosse ça. » Jean-
Maurice Harvey, maire d'Alma.

LE DIVIN EN SOI — Ginette Bureau a écrit
un livre qui s'intitule *Toucher le divin en soi*,
(éd. Médiaspaul), un ramassis de clichés

novelâgeux et autobiographiques sans
grand intérêt, mais bon, cette dame a bien le
droit de se toucher le divin si ça lui chante.
Elle le droit d'en faire un livre. Elle a le droit
aussi de me l'envoyer, elle n'est pas obligée
de savoir que le nouvel âge me donne des
boutons.

Par contre, Ginette, j'ai beaucoup aimé la
lettre que vous m'avez envoyée avec votre li-
vre. Le début surtout quand vous dites :
« Comme Malraux, je crois que le 21^{ème} siè-
cle sera spirituel ou ne sera pas. » Malraux a
dit ça ? C'est bien. Moi aussi d'abord. Seriez-
vous assez aimable de m'inclure dans la for-
mule si vous deviez la réutiliser, et mon petit
doigt me dit que vous devez l'utiliser sou-
vent. Pourriez-vous dire, à l'avenir : *Comme
Malraux et Foglia je crois que le 21^{ème} siècle sera spiri-
tuel ou ne sera pas.*

N'allez pas croire que je suis fâché, hein !
Pas du tout. Tiens, je vais même vous chanter
une petite chanson pour finir, ça s'appelle La
diva et le tarla, je viens de la traduire du fol-
klore grec, le premier couplet va comme suit
(imaginez un petit air de basouki en arrière
— à ne pas confondre avec le bazooka qui
fait bomboum, le basouki fait cuicui), qu'est-
ce que je disais ? Ah oui les paroles de la
chanson :

*Une diva se touchait le divin
Sur le divan
Arriva son amant,
Que fais-tu là diva ?
Je me touche le divin grand tarla,
Ah bon, et le souper est pas fait ?
Ben non d'une seule main
Pour éplucher les patates
Ça va pas bien...*

Ne vous gênez surtout pas, si vous avez
aimé ça, vous me le dites et je vous en tra-
duis un autre couplet la semaine prochaine.
Allez, je vous embrasse.

Le téléphone était de trop...

Agence France-Presse
LINZ (Autriche)

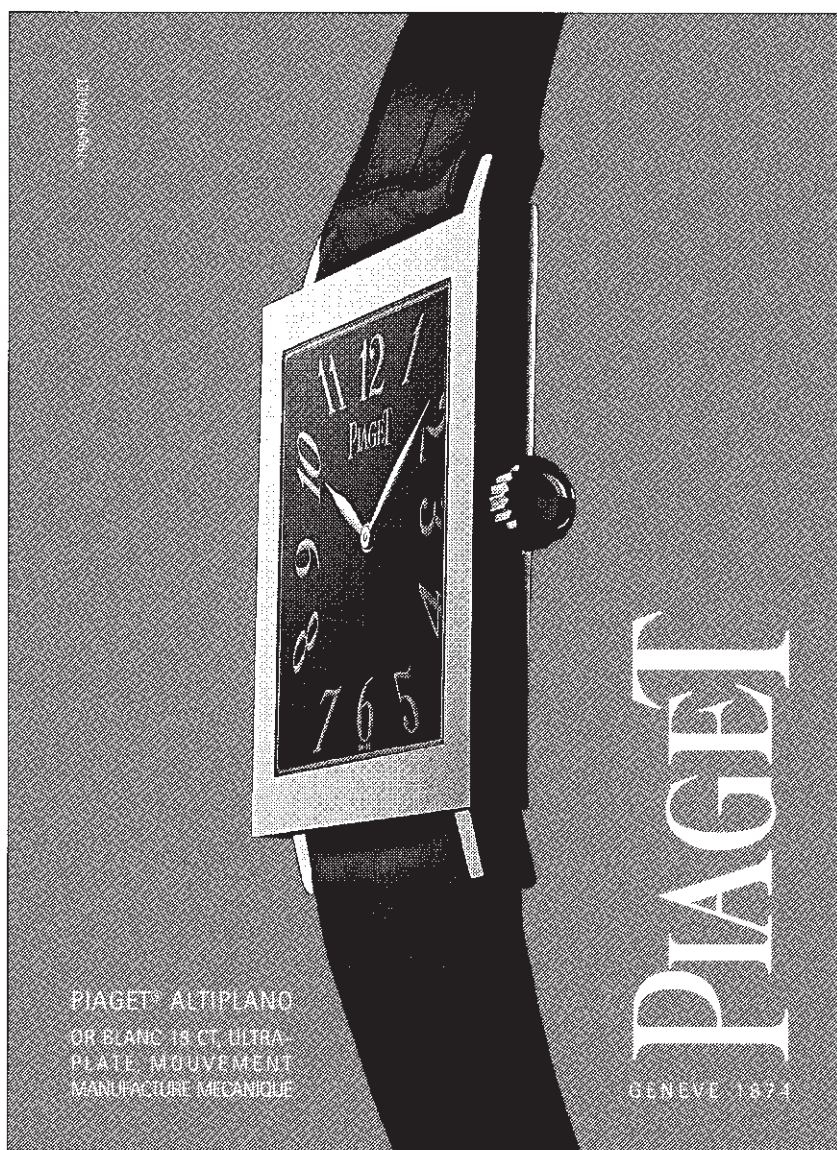
Dix-huit étudiants se sont entassés
dans une cabine téléphonique à
Linz (150 km à l'ouest de Vienne)
pour figurer dans le livre mondial
Guinness des records, a indiqué
hier l'agence autrichienne APA.

Le téléphone avait été enlevé de
la cabine pour faire de la place et
l'un des participants a donné une

interview à la radio par téléphone
portable.

Cette compétition n'avait jamais
été tentée auparavant, selon les
concurrents.

La tentative réussie a été réalisée
dans le cadre d'une conférence
«Communication Challenge 1999»
sur les thèmes de l'information et
de la communication à l'aube du
troisième millénaire, organisée no-
tamment par la compagnie télépho-
nique autrichienne.



PIAGET® ALTIPLANO
OR BLANC 18 CT, ULTRA-
PLATE, MOUVEMENT
MANUFACTURE MECANIQUE

PIAGET
GENÈVE 1874

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978
2020 rue de la Montagne, Montréal 845-4651

2706532

1999

Distinction

PME

LES PME DE LA BANQUE NATIONALE

PME

MONTÉRÉGIE-SUD

Reconnaître l'excellence. Contribuer
au rayonnement des entreprises
d'ici. Depuis six ans, c'est une
question de priorité. Parce que
nous croyons que les succès des uns,
peuvent être pour les autres, une
grande source d'inspiration.

Félicitations aux gagnants du
programme PME de la Banque
Nationale, région de la Montérégie-Sud.

J.R. MÉCANIQUE LTÉE

Pascal Dupuis
Président

PETITE ENTREPRISE

CMA SOLUTIONS
Guy Richelme
Directeur support et développement
Jean-Luc Chicoine
Vice-président

PME AGRICOLE

FERME LONGPRÉS LTÉE
Loïc et Thomas Dewavrin
Propriétaires

2801304

La Société canadienne
de l'hémophilie -
Section Québec
veille sur les droits des
porteurs (euses) de
l'hémophilie et de la
maladie de von
Willebrand.
Ces personnes
transmettent ces maladies
et peuvent encourir de
légers symptômes.

La Société canadienne de
l'hémophilie - Section Québec
téléphone : (514) 848-0666
télécopieur : (514) 848-6103
adresse électronique :
schq@entier.net.com

La signature intemporelle Birks, en diamants. Exclusivité Birks. Montés sur or blanc 18kt. Bracelets de tennis, à partir de 2 700 \$. Pendentifs sur chaînes, à partir de 900 \$.

BIRKS

DIAMANTS. depuis 1879

Entrez brillamment dans
le XXI^e siècle.

1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno. Pour plus d'informations, composez le 1-800-682-2622 • www.birks.com

2807419

Actualités

L'EXPRESS
DU MATINUne automobiliste
devant la justice

■ Maliheh Kezeniam Ansary, 49 ans, de Saint-Lambert, a été accusée lundi au palais de justice de Saint-Hyacinthe de négligence criminelle et de conduite dangereuse. Elle était au volant d'une BMW impliquée dimanche dans un accident survenu sur l'autoroute 20, à la hauteur de Saint-Hyacinthe. Deux de ses amies, Roghyeg Baikaei, 62 ans, de Westmount, et Massoumeh Tangrouy, 39 ans, de Côte-Saint-Luc, ont péri dans l'accident. Deux autres passagères de la BMW ont été grièvement blessées, tandis que les quatre occupants de la fourgonnette impliquée dans l'accident, une femme de 35 ans et ses trois enfants de cinq, huit et 12 ans, ont subi des blessures qui ne mettent pas leur vie en danger. Selon la SQ, c'est une manoeuvre téméraire de la conductrice de la BMW — elle aurait effectué un demitour dans la partie centrale de l'autoroute — qui serait à l'origine de l'accident. Le ministère public a donc décidé de l'accuser de négligence criminelle ayant causé la mort, de négligence criminelle ayant causé des lésions corporelles, de conduite dangereuse ayant causé la mort et de conduite dangereuse ayant causé des lésions corporelles. Elle a été libérée en attendant son enquête reportée au 17 janvier prochain, à Saint-Hyacinthe.

Une maison explose

■ Un homme de 40 ans est mort mardi soir quand la maison dans laquelle il se trouvait, à Sainte-Adèle, dans les Laurentides, a été complètement pulvérisée à la suite d'une explosion. Les portes et fenêtres ont été soufflées à 30 mètres et le toit et les murs se sont effondrés. Un maître-chien et sa bête, spécialement entraînée pour détecter les substances qui auraient pu causer cette déflagration, ont été appelés sur les lieux. La victime pourrait être un entrepreneur en construction qui effectuait des travaux dans la résidence.

182 jours de classe

■ Les parents de la Commission scolaire de Montréal protestent contre le fait que le Conseil des commissaires ait réduit à 181 le nombre de jours de classe. Tout en réaffirmant leur volonté de maintenir les 182 jours de classe, les parents exigent d'être consultés sur tout changement au calendrier. Du même souffle, ils demandent à la CSDM de faire en sorte que la journée de classe du 6 décembre, annulée pour marquer le dixième anniversaire de la tuerie à l'École polytechnique, soit reprise le 23 juin 2000.

Urgences fiévreuses

■ Les urgences des hôpitaux de la région montréalaise étaient toujours extrêmement encombrées hier, le taux d'occupation atteignant 165 %, comme la veille. L'hôpital Notre-Dame, du CHUM, avec 54 patients en attente — dont neuf depuis plus de 48 heures — pour une capacité de 28 civières, de même que l'hôpital Saint-Luc (42 patients pour 23 civières, dont deux « 48 heures »), comptaient parmi les plus occupés. Les urgences de la Cité de la Santé de Laval éprouvaient aussi des difficultés, avec 66 patients, exactement le double de la capacité théorique, dont cinq poireautaient depuis plus de deux jours.

Barrages routiers

■ Depuis le 4 novembre, 398 barrages routiers ont été érigés par les services policiers à travers le Québec pour contrer l'alcool au volant. Sur les 47 125 conducteurs interpellés aux barrages, 833 ont dû passer un test d'alcoolémie et 164 dépassaient la limite permise, soit 0,3 % de tous les conducteurs interceptés. Parmi les fautifs, 18 étaient titulaires d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis probatoire et étaient donc soumis au zéro alcool. L'âge moyen des conducteurs dépassant la limite légale est de 35 ans. Il s'agit dans 95 % des cas de conducteurs masculins et le taux d'alcool moyen de tous les conducteurs fautifs est de 127 mg d'alcool par 100 ml de sang, soit 0,127. Jusqu'au 5 décembre, les services policiers du Québec se concentreront pour interpellé quelque 120 000 conducteurs. Après cette date, d'autres barrages seront érigés pour les Fêtes, période propice à la surconsommation d'alcool.

Les enquêteurs de la SQ craignent
le pire pour Julie Surprenant

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Sans le dire ouvertement, les enquêteurs de la Sûreté du Québec craignent de plus en plus que Julie Surprenant, une adolescente de 16 ans disparue depuis le 16 novembre, ait été victime d'un prédateur sexuel.

C'est ce que pensent les policiers interrogés par *La Presse*, tout en espérant fortement se tromper.

L'équipe de l'escouade des crimes contre la personne ne néglige rien pour faire avancer son enquête. Mardi soir, des policiers en civil sont montés à 20 h, 21 h et 22 h dans des autobus qui font la liaison entre le centre-ville de Terrebonne et le secteur de l'île Saint-Jean. En discutant avec les passagers, ils ont appris que deux d'entre eux se trouvaient à bord du même autobus que Julie lorsqu'elle est descendue à l'arrêt à une cinquantaine de mètres de chez elle.

Ces passagers ont corroboré les dires du chauffeur, selon qui un jeune homme se trouvait dans l'abribus quand l'adolescente est descendue.

Les policiers parlent entre eux de leurs craintes en se rappelant les meurtres crapuleux dont ont été victimes 14 personnes depuis 1984 à la suite d'enlèvements. Dans la majeure partie des cas, il y a eu agression sexuelle et les assassins courent toujours. Dix de ces victimes sont des filles. À ce nombre, il faut ajouter la disparition mystérieuse de Jolène Riendeau, 11 ans, du quartier Pointe-Saint-Charles, à Montréal, dont on est sans nouvel-

les depuis le 12 avril 1999.

À Laval, le 8 mars 1992, Marie-Eve Larivière, 11 ans, a été découverte sans vie, violée et étranglée. Elle avait été portée disparue la veille.

Le 16 juin 1995, Joleil Campeau, neuf ans, a été retrouvée morte dans un marais. Il a été impossible aux spécialistes de déterminer si l'enfant avait été victime d'une agression sexuelle.

Le cadavre de Marie-Chantale Desjardins, 10 ans, a été retrouvé en juillet 1994 dans un petit bois de Rosemère. Elle avait été agressée sexuellement et étranglée. Sa disparition avait été signalée quelques jours auparavant de son domicile de Sainte-Thérèse.

Les auteurs de ces trois meurtres n'ont jamais été arrêtés.

Le 22 juin 1994, le SPCUM a été appelé à enquêter sur la disparition de Mélanie Cabay, 19 ans. Son cadavre a été retrouvé le 5 juillet dans un terrain vague à Mascouche. Elle avait été agressée sexuellement. Son agresseur n'a jamais été capturé.

Disparue au cours du même été, Nancy Martins, 25 ans, a été retrouvée sans vie dans un bois, près de la route 132, à Kahnawake. Elle avait été vue vivante la dernière fois le 27 août à Napierville. Après



Julie Surprenant

Enlevée le 12 octobre 1991, Marie-Claude Côté, 17 ans, d'Outremont, a été repêchée du Saint-Laurent quelques jours plus tard. Encore là, l'assassin est libre.

Le 21 janvier 1990, Pascal Poulin, 10 ans, a été retrouvé sur la berge de la rivière des Prairies, dans le quartier Pointe-aux-Trembles. Il avait été agressé sexuellement et poignardé à plusieurs reprises.

L'agresseur de Valérie Dalpé, 13 ans, de Saint-Léonard, dont le corps dépecé a été retrouvé le 19 octobre 1989, lendemain de sa disparition, dans un dépotoir, n'a jamais été capturé.

Le 1^{er} novembre 1984, trois enfants ont disparu dans l'est de Montréal et aucun ne se connaissait. Le cadavre de Maurice Viens, quatre ans, a été retrouvé quatre jours plus tard dans une maison abandonnée de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Le cadavre de Sébastien Métivier, 8 ans, n'a jamais été retrouvé, tandis que celui de Wilton Lubin, 12 ans, l'a été le 2 décembre, par un chasseur dans l'île Charron. Aucune arrestation n'a été effectuée.

Cinq mois auparavant, soit le 5 juin, Denis Roux-Bergevin, cinq ans, a disparu non loin de la demeure de ses parents à Côte-Saint-Paul. Un promeneur a retrouvé son corps quelques jours plus tard à Brossard. Il avait été battu à mort et son pantalon était descendu. L'agresseur court toujours.

un interrogatoire, Gerald Jacob avait conduit les policiers à l'endroit où le cadavre de la jeune femme avait été déposé.

Toujours à l'été 1994, le corps d'Élaine Cormier a été retrouvé nu à Saint-Hippolyte. Elle avait été vue vivante la dernière fois le 20 juillet et son corps a été retrouvé le 13 août. André Beauchamp a été condamné pour ce meurtre.

Pour le meurtre et le viol de Chantal Brochu, 22 ans, survenus en 1992, près de l'Université de Montréal, Robert Leblanc, 40 ans, a été condamné à 25 ans de prison.



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse ©

Environ 150 étudiants de l'UQAM manifestaient hier pour dénoncer l'entente d'exclusivité entre Coca-Cola et l'université.

Manif contre Coke: 70 arrestations

NATHALIE NOLIN

Environ 150 étudiants de l'UQAM ont manifesté hier après-midi dans la rue Saint-Denis et sur le boulevard René-Lévesque pour dénoncer l'entente d'exclusivité entre Coca-Cola et l'université.

Le porte-parole de cette manifestation, Philippe Boucher, a indiqué que les étudiants voulaient sensibiliser la population à cette intrusion du secteur privé dans l'éducation et aux besoins financiers du système d'éducation. « On parle de baisses d'impôts, mais nous croyons que le gouvernement devrait plutôt réinjecter de l'ar-

gent dans l'éducation », a-t-il déclaré.

La police de la CUM a procédé à l'arrestation de 70 participants qui auraient bousculé des automobilistes et ignoré les avertissements des policiers. « Je crois qu'il s'agit de gestes isolés. Je peux vous dire que les étudiants de l'Association étudiante du module de science politique de l'UQAM que je représente voulaient que ça reste pacifique. C'est immoral d'enfermer 70 étudiants simplement pour avoir manifesté », a commenté M. Boucher.

Autre manifestation

Par ailleurs, une autre manifestation s'est dé-

roulée hier en début de soirée, menée par l'association des citoyens contre la brutalité policière. Environ 140 personnes, surtout des jeunes, ont commencé à circuler au centre-ville de Montréal en petits groupes. « Des projectiles ont été lancés dans des vitrines et des policiers ont reçu des bouteilles », a indiqué l'agent Christian Émond du SPCUM. Un cocktail Molotov aurait été lancé sur un véhicule de police et des individus portant des cagoules et armés de bâtons ont menacé cameraman et photographes. Il n'y a eu qu'une arrestation au cours de cette manifestation qui s'est terminée vers 20 h.

Vincent coupable du meurtre de Donald Duval

YVES BOISVERT

Après deux pleines journées de délibérations, le jury de six hommes et six femmes a déclaré André Vincent coupable du meurtre prémédité de l'homme d'affaires Donald Duval.

Vincent, 28 ans, avait été embauché comme tueur par l'homme d'affaires Louis-Philippe Rochon, endetté de 600 000 \$ envers M. Duval. Rochon, qui avait acheté un garage de M. Duval, avait une assurance de 1,1 million sur sa vie et croyait se sauver de la faillite en le faisant tuer.

Rochon a été déclaré coupable du meurtre prémédité de M. Duval au printemps. Il en appelle toutefois de sa condamnation.

Quand M. Duval a été retrouvé

sans vie le 9 octobre 1996, les pistes étaient peu nombreuses. Les soupçons des détectives Donald Baron et Guy Bessette, de la CUM, se sont vite dirigés vers Rochon, à cause de cette énorme assurance — une pratique courante dans le commerce, toutefois.

De plus, c'est Rochon lui-même qui avait donné rendez-vous à la victime, pour un « souper d'affaires » au restaurant. Il était clair que Rochon n'avait pas commis le meurtre, puisqu'il est resté au restaurant après le départ de M. Duval, vers 21 h 30. Il était assez clair aussi que quelqu'un attendait la victime à l'extérieur, puisqu'il a été kidnappé dès sa sortie du restaurant et n'a jamais pu se rendre à sa voiture.

Mais Rochon, s'il avait un mobile, n'avait aucun lien avec le mi-

lieu criminel et il a fallu près d'un an et demi d'enquête. Après avoir reçu différentes informations, les policiers ont appris l'existence de Vincent, copropriétaire d'un garage appelé Bonneville, qui trempait dans diverses affaires de recel et de fraude.

Vincent s'était vanté à plusieurs personnes d'avoir tué M. Duval. Il avait été engagé par le bras droit de Rochon, Gaston Saint-Pierre, selon la police. Ce sont ces deux-là qui ont enlevé la victime à la sortie du restaurant, après avoir obtenu le signal au cellulaire de Rochon pendant le souper. C'est Vincent lui-même qui a étranglé la victime. Un témoin a assisté au paiement de Vincent dans les jours suivant le meurtre.

Au procès, présidé par le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supé-

rieure, la défense n'a présenté aucun témoin. M^e Marc Labelle s'est appliqué à attaquer la crédibilité des témoins de la Couronne : ceux qui avaient recueilli les aveux de Vincent trempaient eux-mêmes dans toutes sortes de petits crimes et étaient donc peu fiables selon lui.

Ce ne fut pas l'avis du jury, qui a tout de même demandé à réentendre plusieurs témoignages avant de conclure.

Hier, la jurée numéro un a déclaré que le jury était unanime à dire que Vincent est coupable de meurtre prémédité. Le juge Boilard a demandé à Vincent s'il avait quelque chose à dire. Il a répondu non. Le juge lui a alors infligé la peine automatique d'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans.

Île de Montréal

Un conseil des médecins fantôme à l'Hôtel-Dieu

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

On savait déjà le corps médical du CHUM profondément divisé. On en a eu une autre preuve hier, avec l'élection par les médecins de l'Hôtel-Dieu d'un véritable conseil des médecins parallèle, censé faire contrepoids à la « collusion » qui prévaudrait entre les hôpitaux Notre-Dame et Saint-Luc.

« On fait un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) fantôme, pour avoir des gens qui vont parler en notre nom au conseil d'administration ou à la direction générale », a indiqué à *La Presse* le chirurgien Jacques Papillon, du centre des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu.

Le mois dernier, les médecins de l'Hôtel-Dieu ont rejeté dans une proportion de 96 % le plan de réorganisation du directeur général, le Dr Raymond Carignan, qui prévoit

la transformation de l'Hôtel-Dieu en hôpital « à vocation particulière », dépourvu d'unité de soins intensifs et d'urgences capables d'accueillir des ambulances. Dans l'ensemble du CHUM, toutefois, les deux tiers des médecins ont dit oui au plan, vivement défendu par le président du CMDP, le Dr Luc Valiquette.

S'estimant incapables de se faire entendre à l'intérieur du CMDP, où ils sont minoritaires, les médecins de l'Hôtel-Dieu ont décidé de se

donner leur propre « comité de représentants ». Composé de sept membres et présidé par le Dr Jacques Gratton (qui n'a pas rappelé *La Presse*), le comité a été élu hier au terme d'un scrutin de deux jours aux allures de plébiscite, vu l'absence d'opposition.

Ces représentants tenteront de faire entendre leur point de vue en prévision de la réunion du 14 décembre du conseil d'administration du CHUM, au cours de laquelle le conseil devrait se prononcer sur le plan Carignan, sur la base des observations d'un comité de sages créé il y a deux semaines.

Les médecins de l'Hôtel-Dieu avaient été exhortés à voter par le Dr Papillon, qui leur a adressé lundi une lettre dans laquelle il affirme que « depuis déjà des mois, il y a collusion évidente entre les gens de Notre-Dame, ceux de Saint-Luc et la DSP (direction des

services professionnels) ». « Il est impossible pour nos représentants de faire valoir nos intérêts et nos opinions à l'exécutif (du CMDP), écrit-il. Nos représentants sont constamment mis en minorité ou simplement ignorés. »

Urgences psychiatriques

Dans sa lettre, le Dr Papillon dénonce aussi « l'anarchie » qui règne actuellement au CHUM. Il donne pour exemple un avis anonyme distribué la semaine dernière aux urgences de l'Hôtel-Dieu, qui annonce la fermeture définitive de la salle des urgences le 29 novembre — et invite la clientèle psychiatrique à s'adresser à Notre-Dame à partir de cette date. Il accuse le chef du département de psychiatrie du CHUM, le Dr Jocelyn Aubut, de procéder ainsi en raison d'un manque de personnel, même s'il y a bien assez de psychiatres à Notre-

Dame pour venir combler les trous.

Le transfert des urgences psychiatriques vers Notre-Dame est prévu depuis six mois, rétorque le Dr Aubut, et n'a rien à voir avec le plan de réorganisation. Il vise simplement à donner des conditions de vie décentes aux patients psychiatriques, qui sont forcés, depuis la fermeture des 42 lits de psychiatrie de l'Hôtel-Dieu en 1997, de passer jusqu'à 18 jours en observation aux urgences.

L'avis, dit-il, n'était qu'un document de travail, et aurait été rendu public par des gens de l'Hôtel-Dieu pour jeter de l'huile sur le feu, une accusation que rejette du revers de la main le Dr Papillon. « On ne va pas se déstabiliser nous-mêmes, quand même, a-t-il dit. Le feu est déjà assez gros comme ça. »

Derniers adieux au père Sablon

ALEXANDRE PRATT

Une centaine de personnes ont rendu hommage au père Marcel de la Sablonnière, hier, à l'église de l'Immaculée-Conception de Montréal.

Parmi les gens qui ont défilé devant la dépouille exposée en chapelle ardente, on remarquait des membres de la famille du jésuite, quelques anciens collègues de travail, mais surtout des résidents du Plateau-Mont-Royal, où le « père Sablon » avait installé ses quartiers généraux.

« Les gens ordinaires ont envie de le voir une dernière fois », a noté le président du conseil d'administration du Centre Immaculée-Conception, Raymond Lemay. « Pour plusieurs d'entre eux, ce sont des retrouvailles. Le père Sablon connaissait tellement de gens, il était un vrai rassembleur. Nous avons déjà organisé un souper-bénéfice de 1000 personnes ! S'il avait été en affaires, je l'aurais engagé pour être mon vice-président des relations publiques ! »

Le ton était d'ailleurs plus à la réjouissance qu'aux condoléances, hier. Le frère du défunt, Jean-Noël de la Sablonnière, racontait avec plaisir les soirées arrosées qu'il passait avec Marcel et ses huit autres frères dans le sous-sol de la maison familiale. « Malgré toutes ses obligations, il était demeuré très proche de la famille. Il ne manquait jamais une réunion chez notre père. Nous sommes toujours demeurés unis. »

Tout juste à côté, Carmen Paradis regardait la flamme des Jeux olympiques



Une centaine de personnes ont défilé devant la dépouille du père Marcel de la Sablonnière, exposée en chapelle ardente, hier, à l'église de l'Immaculée-Conception de Montréal.

de Montréal qui avait été déposée à côté du cercueil. L'ancienne directrice de la piscine du Centre Immaculée-Conception se rappelle très bien de son premier contact avec le père de la Sablonnière. « Il m'a offert le poste en me

disant que ce ne serait qu'un essai, se souvient-elle. Vingt-cinq ans plus tard, il ne m'avait toujours pas dit si j'avais été engagée ! »

Les funérailles de Marcel de la Sablonnière seront présidées par le cardinal Jean-Claude Turcotte ce matin, à 11h, à l'église de l'Imma-

culée-Conception. Plus de 600 dignitaires sont attendus pour la cérémonie qui sera diffusée en direct sur les ondes du Réseau de l'information. Les personnes qui désirent assister à la messe doivent se présenter tôt puisque les places à l'intérieur de l'église sont limitées.

Karla Homolka: on demeure inquiet à NDG

Devant le tollé que suscitaient ses possibles séjours dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, Karla Homolka a finalement renoncé à se battre pour qu'on la laisse s'absenter de la prison de Joliette sous escorte.

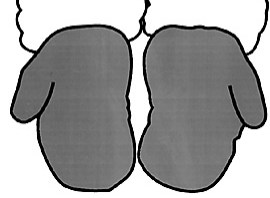
L'Ontarienne de 29 ans — qui a agressé sexuellement, torturé et tué deux adolescents avec son ex-mari Paul Bernardo — a semé tout un émoi au Canada anglais en demandant à la Cour fédérale d'annuler une décision des autorités carcérales, qui n'ont pas voulu lui permettre de visiter régulièrement sa famille à la maison de transition Thérèse-Casgrain.

Des voisins de la grande demeure de briques se sont aussi indignés à l'idée que la Société Elizabeth Frye (qui aide les femmes détenues à réintégrer la société) accepte d'accueillir à deux pas de chez eux une personne coupable de crimes aussi sordides. Hier encore, un porte-parole du groupe a affirmé à *La Presse* que le changement de cap d'Homolka ne suffisait pas à rassurer les inquiets. « Nous préparons quelque chose et nous nous manifesterons bientôt », a laconiquement laissé tomber Jason Schwarz.

Pour les médias aussi, le dossier est loin d'être clos. Plusieurs journaux de langue anglaise continuent de se battre pour avoir accès aux rapports psychiatriques et autres documents ayant convaincu le directeur de la prison de Joliette de garder Homolka derrière des barreaux.

La **guignolée**

La Société de Saint-Vincent de Paul



Aidons-les !

Voici la liste des endroits où vous pouvez déposer vos dons en argent ou en denrées non périssables à l'occasion de la Guignolée de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Dès maintenant et jusqu'au 31 décembre inclusivement:

La Société de Saint-Vincent de Paul
1930, rue Champlain, Montréal
De 8 h 30 à 16 h 30

1er décembre jour de la guignolée :

La Presse
Angle Saint-Laurent et Saint-Antoine
De 7 h 00 à 15 h 00

Chapiteau de La Guignolée à TVA
Angle Papineau et De Maisonneuve
De 6 h 00 à 20 h 00

Dans tous les Superclubs Vidéotron
De 10 h 00 à minuit

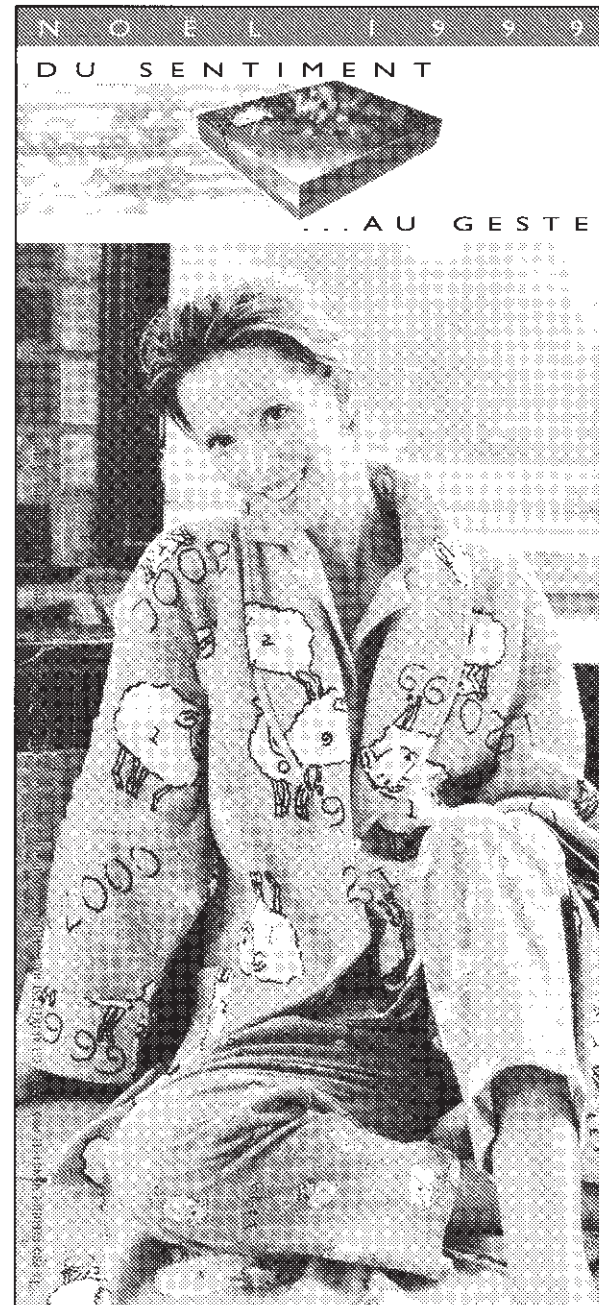
Siège social du Groupe Jean Coutu
551, rue Bériault, Longueuil
De 11 h 30 à 14 h 00

Poste Canada
1500, rue Ottawa
De 7 h 00 à 18 h 00

Du 1er au 31 décembre inclusivement:
Dans toutes les succursales des pharmacies Jean Coutu aux heures d'ouverture

Movenpick
1, Place Ville-Marie
Aux heures d'ouverture

Collège Inter-Dec
2120, rue Sainte-Catherine Ouest
De 7 h 00 à 19 h 00



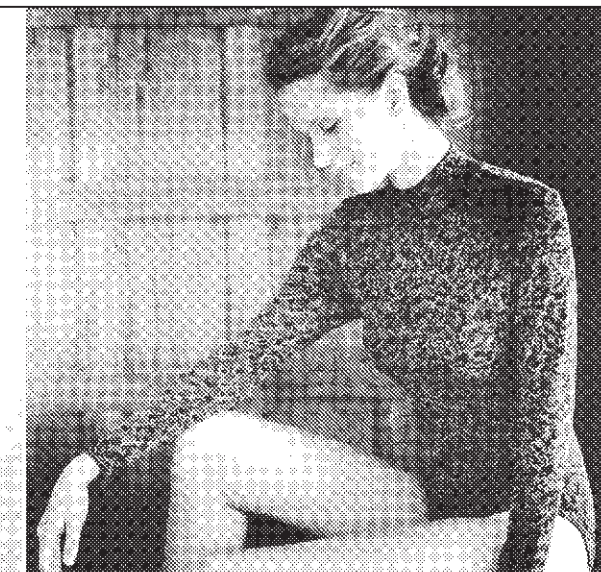
PEIGNOIR moutons du millénaire 69.95

En douce bouclette, amusants moutons blancs sur fond bleu. Une exclusivité signée La Guépière. Rég. 95.00* Pyjama 55.00 ou robe de nuit finette à coordonner 39.95



PYJAMA polaire brodé flocons 69.95

Détente en chaud et doux pyjama microfibre polaire à bords relevés de point couverture sur jaune soleil, bleu denim ou bordeaux. P.m.g.tg. Rég. 89.00* Notre exclusivité.



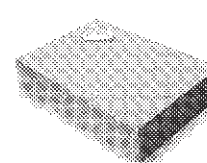
JUSTAUCORPS jacquard argenté 49.95

Tricot ultrastretch pour une pièce indispensable sous les vestons. Motif tapisserie subtil en gris métallisé sur noir. Col montant. P.m.g.tg. Rég. 65.00*



PYJAMA BOXEUR petit minet 39.95

Une exclusivité dans la boîte-cadeau Simons ! Tricot fines rayures, broderie étoiles et chat au devant. Ivoire et gris ou gris et rose. P.m.g.tg. Rég. 49.00*



La boîte-cadeau Simons, nous vous l'offrons gratuitement avec tous vos achats de Noël, demandez-la !

la maison
simons

Il n'y a pas de
PLUS BEAU CADEAU QUE L'AMOUR.

Sauf peut-être celui d'une
TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE.



Pour les fêtes, offrez à votre famille l'ordinateur le plus vendu !

À compter d'aujourd'hui jusqu'au 31 décembre 1999, Compaq offre une remise de 200 \$ sur le Presario 5477 à l'achat de l'ordinateur, de l'écran et de l'abonnement au service Internet Sympatico^{MC} Bell. Avec des caractéristiques comme le clavier avec boutons d'accès rapide à Internet, les ports audio et de jeu, rien d'étonnant à ce que le Presario 5477 compte parmi la gamme de micro-ordinateurs domestiques les plus vendus au Canada. Renseignez-vous auprès du revendeur le plus près ou appelez au 1 800 567-1616. Vous verrez pourquoi ce Presario est le cadeau idéal pour votre famille.

sympatico™

©1999 Compaq Canada Inc. Tous droits réservés. Compaq et le logo sont des marques de commerce de Compaq Computer Corporation. Intel et le logo Intel Inside sont des marques déposées et Celeron est une marque de commerce de Intel Corporation. La promotion est en vigueur du 17 novembre jusqu'au 31 décembre 1999. Renseignements sur les ventes fondés sur le rapport IDC Q3 YTD. Certaines conditions s'appliquent. Les écrans admissibles sont les MV520, MV720 et MV920. Le nom et dessin Sympatico sont des marques de commerce de Société en commandite MédiaLinux Interactif. Le service Sympatico est offert par Bell Communications évoluées (1998) inc. là où la technologie le permet.

COMPAQ

Les timbres de nicotine sont un moindre mal pour les femmes enceintes

ANDRÉ PRATTE

Une recherche en cours dans un grand hôpital de Toronto confirme que les femmes incapables d'arrêter de fumer pendant la grossesse auraient avantage à s'aider de timbres de nicotine pour y parvenir, malgré les risques que pose cette drogue pour le développement du fœtus.

Les résultats préliminaires de cette recherche sont publiés ce matin, sous forme de lettre à l'éditeur, dans le *New England Journal of Medicine*. Chez sept des femmes participant à l'étude, certaines ayant utilisé un timbre de nicotine et d'autres un timbre placebo, la concentration moyenne de cotinine dans le sang et la salive a chuté de 35 % à 55 %. (La cotinine, c'est la nicotine transformée par l'organisme.)

Les résultats complets de l'étude seront publiés d'ici quelques mois. Les chercheurs estiment que si leurs données préliminaires sont confirmées, les médecins devraient envisager de recommander les timbres transdermiques à celles de leurs patientes qui ne parviennent pas autrement à se débarrasser de leur mauvaise habitude.

« Le mieux, ce serait que les femmes enceintes arrêtent complète-

ment de fumer. Mais si elles n'y parviennent pas après 12 ou 14 semaines, le timbre devrait être considéré comme une option », a expliqué à *La Presse* le coordonnateur de l'étude, le docteur Richard Hackman, du Hospital for Sick Children.

Les fabricants et les responsables de la santé publique ont jusqu'ici déconseillé l'utilisation des timbres par les femmes enceintes. Des expériences menées sur des animaux ont révélé que la nicotine était susceptible de causer des malformations chez le fœtus.

« Le timbre, c'est seulement de la nicotine, tandis que la cigarette, c'est la nicotine plus des milliers de produits chimiques », souligne cependant le Dr Hackman. En outre, si on en croit les résultats publiés aujourd'hui, la dose de nicotine se rendant au fœtus serait beaucoup plus faible avec les tim-

bres transdermiques qu'avec la fumée de tabac. Enfin, l'usage de timbres pourrait permettre aux futures mères de réduire graduellement et de manière contrôlée leur ingestion de nicotine tout au long de la grossesse.

« Le défi éthique et pratique, concèdent les chercheurs dans leur lettre à la revue médicale, consiste à aider les femmes enceintes qui sont incapables de cesser de fumer à y parvenir grâce aux timbres, et ce, sans encourager l'usage des timbres par les femmes qui n'en ont pas besoin pour arrêter de fumer. »



Un traitement envisageable

Spécialiste du tabagisme à la direction de la santé publique de Montréal-Centre, le Dr Michèle Tremblay s'attend à ce que d'autres recherches viennent confirmer l'avantage des thérapies de remplacement pour les fumeuses enceintes. Déjà, a-t-elle souligné hier à *La Presse*, le Collège des médecins du Québec a ouvert la porte à l'utilisation de ces produits dans un document envoyé à ses membres au dé-

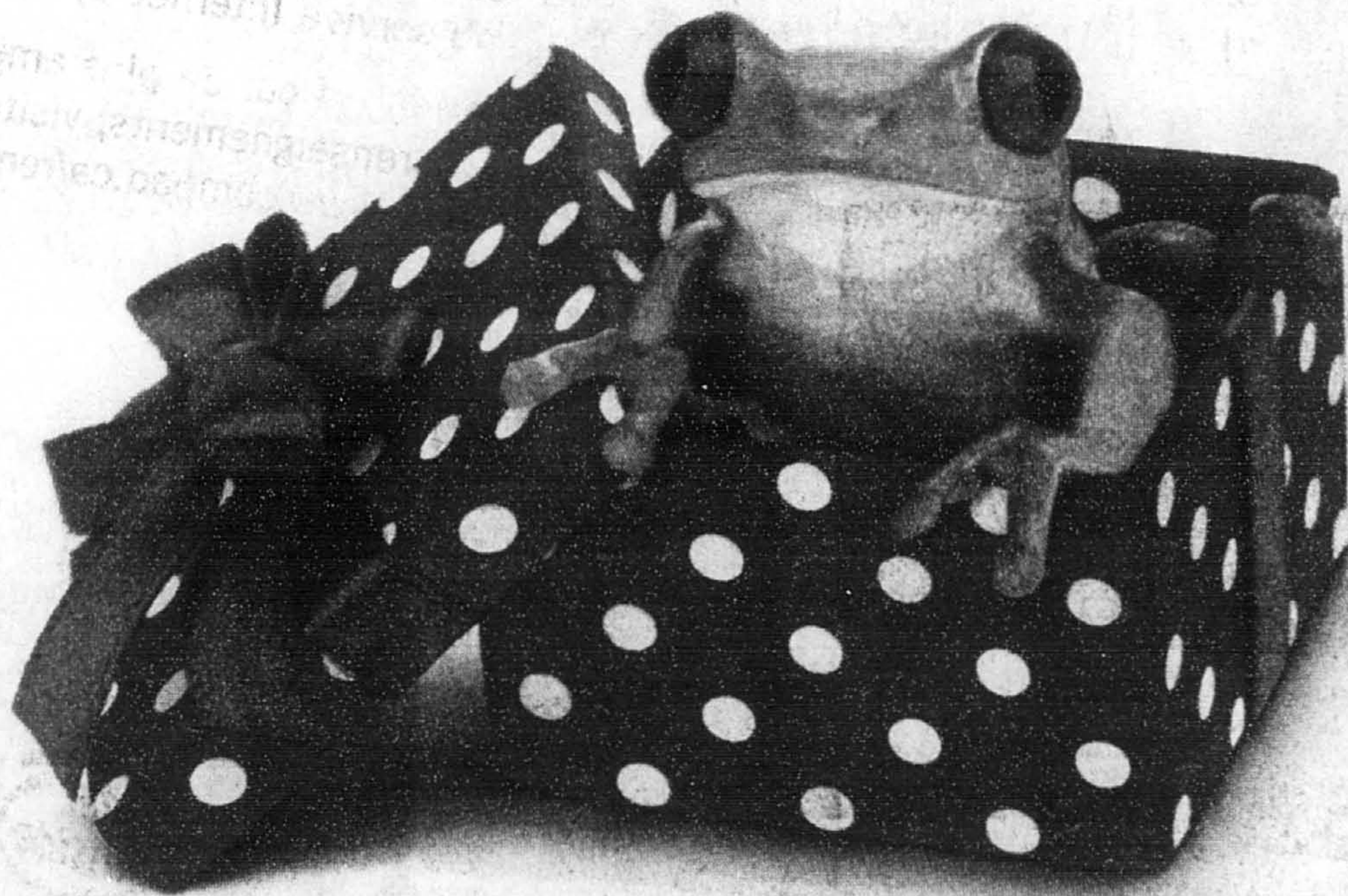
but de l'année. « La thérapie de remplacement de la nicotine (TRN) peut être envisagée, selon le Collège, si le médecin estime que les bénéfices dépassent les risques, incluant le risque possible que la femme continue de fumer tout en utilisant la TRN. »

« Ça indique au médecin que s'il a une bonne relation avec sa patiente, c'est-à-dire s'il n'a pas de raison de croire qu'elle va lui mentir et continuer à fumer tout en portant les timbres, ce traitement devient envisageable », explique le Dr Tremblay.

Dans une prise de position publiée en juin dernier, l'Ontario Medical Association (OMA) qualifie de « mythe » l'idée que les femmes enceintes ne devraient pas avoir recours aux timbres ou aux gommages à mâcher à base de nicotine. Selon l'OMA, ces produits « sont plus sûrs pour la mère et son fœtus que la cigarette. (...) Les médecins devraient envisager ces produits pour les femmes enceintes incapables d'arrêter de fumer. »

clearnet

scp



Un Clearnet! C'est exactement ce que je voulais.

Offrez-lui un cadeau qui fera briller ses yeux: un téléphone SCP Clearnet. Tout est dans la boîte: des forfaits avec une option à tarif fixe pour les appels locaux illimités soir et fin de semaine, 200 minutes en tout temps et tous les extras standard comme l'afficheur, la messagerie vocale et l'appel en attente. Et, contrairement à certains concurrents, toutes les minutes incluses peuvent être utilisées partout dans notre zone de couverture canadienne. Nous offrons des forfaits à partir d'aussi peu que 25 \$ par mois, il n'y a pas de contrat à signer et l'appareil comporte une garantie de satisfaction de 30 jours. Tout ça pour dire qu'un Clearnet, c'est comme une lumière de plus dans le sapin. Pour en savoir plus, passez nous voir au www.clearnet.com ou faites le 1 888 CLEARNET. Le futur est simple.

Forfaits	Tarif mensuel	Ce que vous obtenez
PARLEZ BEAUCOUP	25 \$	200 minutes, afficheur, messagerie vocale, appel en attente, facturation à la seconde, appels locaux gratuits le jour de votre fête, pas de frais de mise en service ni de contrat.
PARLEZ BEAUCOUP PLUS	35 \$	Tout ce qu'il y a ci-dessus plus les appels illimités la fin de semaine.
OPTION TELEPHONE MAISON	50 \$	Tout ce qu'il y a ci-dessus plus les appels illimités le soir et la fin de semaine.

Des forfaits affaires sont également offerts. Redevances d'utilisation et frais d'interurbain en sus.

téléphone Outcomm 59,99\$
 téléphone Sanyo 99,99\$
 téléphone Nokia 149,99\$

Flash sur l'an 2000 avec Canon

Canon
INCLUS Etui et piles
SURE SHOT OWL
• 35 mm • Large viseur
• Automatique
• Sélecteur de modes
• Retardateur
• Réduction des yeux rouges
Rég.: 169-99\$
88\$

Canon
INCLUS Etui et piles
ZOOM 85
• Zoom 38-85mm
• 3 zones autofocus
• Sélecteur de modes
• Réduction des yeux rouges
Rég.: 199-99\$
178\$

Canon
INCLUS Etui, piles télécommande et trépied
EPOCA 135
• Zoom 38-135mm
• Dos dater
• Impression de messages
• Qualité d'image SLR
Meilleur achat!
Rég.: 599-99\$
298\$
Le produit différé de l'illustration.

Canon La plus petite des caméras
INCLUS Etui et piles
ELPH 2
Système APS:
3 formats
• Zoom 23-46mm
• Viseur à image réelle
• Boîtier en acier inoxydable
Rég.: 379-99\$
338\$

Canon INCLUS Etui et piles
SURE SHOT Z15
• Zoom 38-115mm
• Dos dater
• Impression de messages
• Fini métallique
• Réducteur de yeux rouges
Rég.: 429-99\$
378\$

Canon INCLUS Courroie et piles
REBEL 3000
• 35 mm SLR
• Zoom 28-80mm
• Mise au point automatique
• Mode automatique, manuel et programmé
Rég.: 479-99\$
448\$

Canon INCLUS Courroie et piles
REBEL G
• 35 mm SLR
• Zoom 28-80mm
• Mise au point à 3 capteurs
• Mode automatique, manuel et programmé
Rég.: 549-99\$
498\$

Canon INCLUS Courroie et piles
ELAN II KIT
• Zoom 28-80mm
• Autofocus 3 modes
• Posemètre 6 zones
• Double exposition
Rég.: 749-99\$
698\$

Canon INCLUS Pile rechargeable longue durée et carte mémoire de 8 Mo
APPAREIL NUMÉRIQUE A50
• Rés. de 1280 X 960
• Zoom 28-70mm
• Écran LCD de 2"
Rég.: 879-99\$
798\$

Canon INCLUS Pile rechargeable longue durée et carte mémoire de 8 Mo
APPAREIL NUMÉRIQUE S10
• 2,1 millions de pixels
• Zoom optique 2x
• Flash intégré
• Interface USB
Rég.: 1059-99\$
998\$

LA PLACE Dumoulin
Dumoulin LA PLACE
LE PLUS GRAND CHOIX!
CENTRE-VILLE
2050, boul. St-Laurent
(514) 288-7755
(Stationnement facile)
ST-LÉONARD
6870, rue Jean-Talon Est
(514) 255-5577
POINTE-CLAIRE
2355, route Transcanadienne
(514) 428-1616

BOUTIQUES clearnet
950, rue Ste-Catherine Ouest
Carrefour Laval
Promenades St-Bruno
Galeries d'Anjou

Centre du Rasoir
LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

CONFIDENCE
MUSCUL EN GROS

CENTRE HI-FI
Zellers

Dumoulin REGION METROPOLITAINE
Compu

FUTURE SHOP

Maison Sony

2800270 BLOCKBUSTER



Découpez l'appareil dont le professeur a vraiment besoin pour localiser les êtres en mouvement et ainsi passer à l'an 2000.



Voici les téléavertisseurs numériques de l'avenir.

Offrez en cadeau le LS350 de Motorola^{MC}, ou encore le EnPowr^{MC} ou le EnSync^{MC} de Panasonic^{MC}. Parfaits pour les gens qui bougent, ils sont entièrement numériques et comportent une foule de fonctions évoluées.

- 3 mois de service illimité compris**
- Mémoire de 30 messages
- 3 alertes au choix

59\$*

Une économie de 20\$ (Prix courant: 79\$)

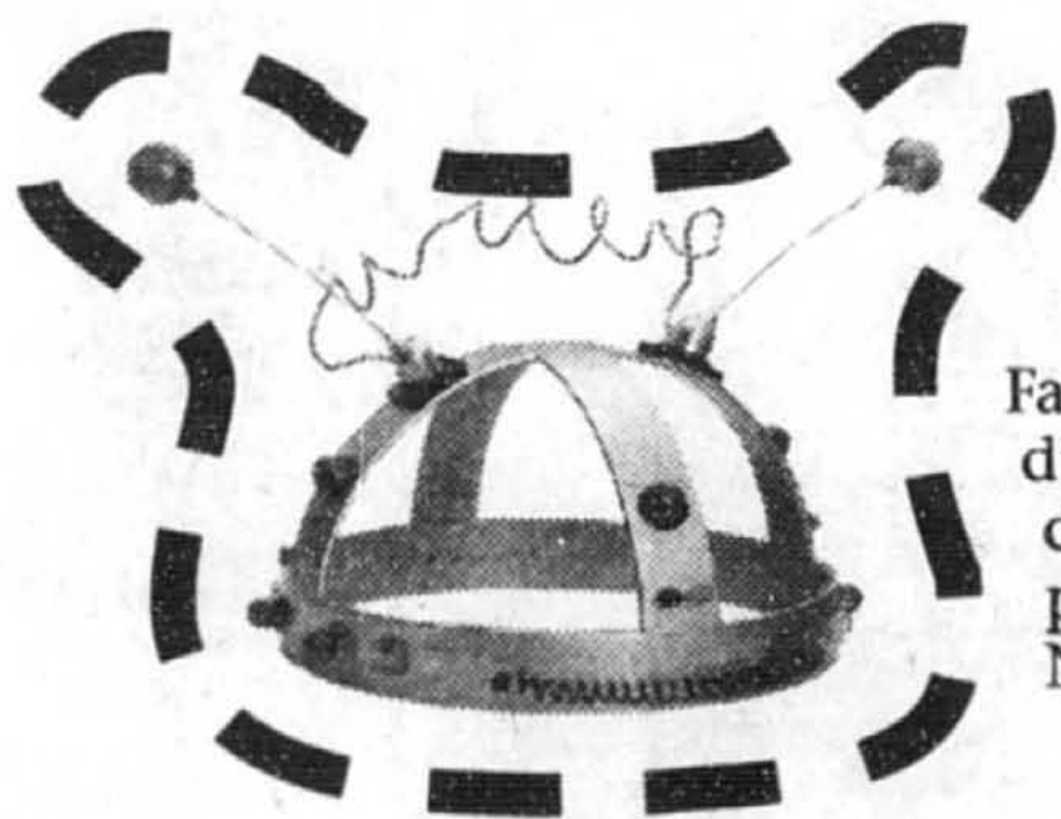
Un présent encore plus futuriste, le LS 550 de Motorola^{MC}

69\$*

Une économie de 20\$ (Prix courant: 89\$)

- 3 mois de service illimité compris**
- Mémoire de 40 messages
- 5 alertes au choix
- rétroéclairage bleu

*Frais d'activation de 20 \$ en sus. En vigueur jusqu'au 31 décembre 1999. **1 zone de service. Photo non contractuelle.



Capteur d'ondes

Fait de plastique résistant aux chocs, ce capteur d'ondes s'ajuste aisément à toutes les grosseurs de têtes. Sonnerie par vibrations non approuvée par l'association interplanétaire des neurologues. Non disponible dans les magasins Espace Bell.

1 877 5ESPACE
www.bell.ca/noel



Passez à l'an 2000. Magasinez chez Espace Bell.^{MC}

Les camionneurs ont raison de se plaindre

Ils travaillent de très longues heures pour de faibles revenus, selon Statistique Canada

ANDRÉ NOËL

Les camionneurs ont raison de se plaindre, confirme une étude de Statistique Canada publiée hier : ils travaillent de très longues heures pour de faibles salaires horaires. Il s'agit pourtant du principal métier exercé par les hommes au Canada.

L'année 1988 a constitué une année charnière. C'est alors que les conditions de travail ont commencé à dégringoler. Cette année-là, le camionnage a été déréglementé en Amérique du Nord. Les taux fixes pour le transport ont volé en éclats. Les camionneurs ont été placés en situation de concurrence. Les prix ont chuté, et les revenus avec, au profit des entreprises qui avaient des marchandises à livrer et à commander.

C'est aussi en 1988 qu'a été signé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. L'industrie canadienne roule de plus en plus pour l'économie américaine. Avant 1988, les exportations représentaient 25 % du produit intérieur brut. Depuis, elles ont monté en flèche pour dépasser le niveau des 40 %, la proportion la plus élevée de tous les pays du G7. Une hausse aussi vertigineuse n'a jamais été observée ailleurs.

« Entre 1990 et 1998, tandis que l'économie croissait à un taux d'environ 2 % par an, la production de l'industrie du camionnage augmentait à un rythme annuel moyen de 5 %, note Statistique Canada. Avec une insistance croissante sur des livraisons faites à temps et à prix compétitif, la demande de camionneurs a augmenté. En 1998, environ 230 000 Canadiens travaillaient comme chauffeurs de camions commerciaux, ce qui représentait une augmentation de 13 % depuis 1989. »

Généralement, quand la demande de travailleurs est forte, ceux-ci sont bien placés pour réclamer de meilleurs revenus. Mais pas dans cette industrie, où ils sont éparpillés ou propriétaires de leur camion. Guy L'Espérance, 50 ans, en sait quelque chose. Il a accordé une courte entrevue à *La Presse*, hier, entre deux livraisons de conteneurs dans un entrepôt de La-

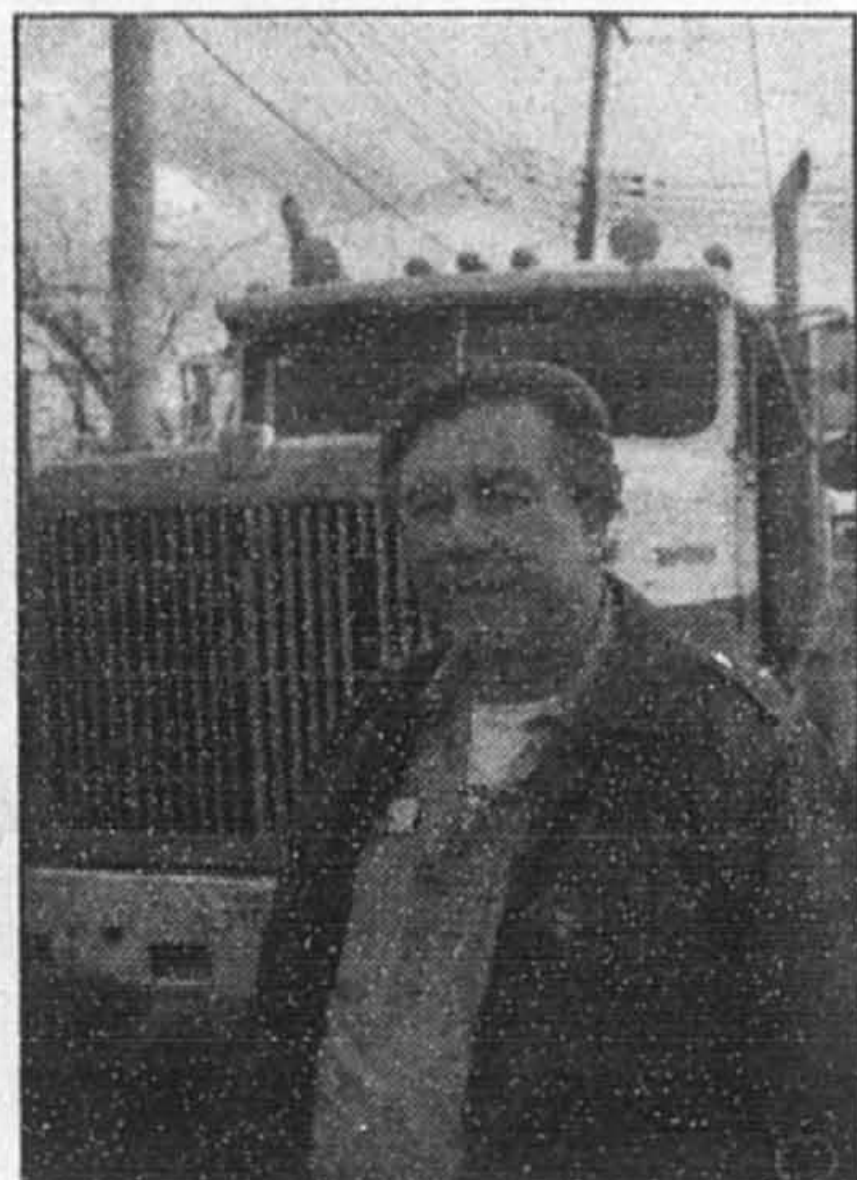


PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Guy L'Espérance, camionneur: longues heures de travail et faibles revenus. En 1998, près du tiers des camionneurs pour compte d'autrui ont travaillé plus de 60 heures par semaine, indique Statistique Canada.

tombe malade, aucune assurance ne me couvre. »

En 1998, près du tiers des camionneurs pour compte d'autrui ont travaillé plus de 60 heures par semaine, indique Statistique Canada. John Duncan, un militant de la CSN qui tente de syndiquer les camionneurs, croit que ces chiffres sont sous-évalués. « Souvent, toutes les heures ne sont pas déclarées », dit-il.

« Les chauffeurs de camion, dont relativement peu avaient fait des études postsecondaires en 1998, avaient de faibles salaires horaires, ajoute Statistique Canada. Par exemple, les camionneurs pour compte d'autrui touchaient 13,94 \$ l'heure, un chiffre inférieur de quelque 7 % à ce que gagnaient les opérateurs de machines et les mon-

teurs du secteur manufacturier. » Encore là, M. Duncan croit que la réalité est pire. Selon lui, bien des camionneurs font moins de 8 \$ l'heure. La CSN et la CSD ont mobilisé les camionneurs cet automne. Ces derniers ont bloqué des routes. Le gouvernement québécois a mis sur pied un forum. Mais il refuse d'accorder la syndicalisation multisectorielle.

La majorité des camionneurs canadiens (72 %) sont mariés ou ont un conjoint de fait, et quatre sur dix ont au moins un fils ou une fille de moins de 18 ans vivant à la maison. Mais ils profitent très peu de leur vie de famille.

« Il est sans doute particulièrement difficile pour les chauffeurs à grande distance de l'industrie du camionnage pour compte d'autrui de réaliser l'équilibre entre le travail et la vie familiale. En effet, les camionneurs peuvent passer des jours, et parfois des semaines, sans voir leur famille. »

Une situation qui risque de s'aggraver en 2000, alors que l'industrie sera totalement déréglementée. « Notre seul espoir : la syndicalisation », laisse tomber M. L'Espérance.

Chirurgie au laser : les ophtalmologistes répliquent

LIA LÉVESQUE
Presse Canadienne

Estimant que le public a été apeuré par ce qui était parfois de fausses affirmations, l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec a tenu à rappeler certains faits concernant la chirurgie des yeux au laser.

En conférence de presse hier à Montréal, l'Association a notamment déploré les affirmations faites semble-t-il par certains optométris-

tes, voulant que même après une chirurgie réfractive, 40 pour cent des gens portaient encore des lunettes.

C'est faux, affirmait le président de l'association, le Dr Côme Fortin. Les études québécoises laissent plutôt croire que 97,2 pour cent des gens ne portaient plus de lunettes, après la chirurgie, contre 2,8 pour cent qui en portaient encore pour voir de loin, précisait de son côté le Dr Isabelle Brunette, chercheuse au Centre d'excellence Michel-Ma-

thieu. Le groupe Option consommateurs a lui aussi fait un test maison, en téléphonant aux cliniques qui effectuent des chirurgies au laser, pour vérifier si elles donnaient toutes les informations requises et correctement. L'Association des ophtalmologistes reprochait essentiellement à Option consommateurs de ne se fier qu'à ce que du personnel lui a répondu au téléphone; il aurait fallu venir à la clinique, estime l'association.

Néanmoins, le Dr Fortin concède qu'une chirurgie de la myopie au laser n'est pas un bien de consommation et ne devrait pas être vendu comme tel, dans des publicités trop alléchantes.

Le Dr Michel Podtetenov, prési-

dent du Comité de chirurgie réfractive de l'association, admet qu'à sa clinique, le nombre de patients a diminué depuis ces alertes lancées par Option consommateurs et par l'Association des optométristes.

Il ne peut confirmer pour les autres cliniques mais, dans son cas, « oui, il y a eu diminution ». « Les gens ont posé plus de questions », ce qui est sain, selon lui. Aussi, même lorsque leur décision était prise, « les gens avaient une plus grande crainte de se faire opérer », rapporte l'ophtalmologiste.

Quant aux « histoires d'horreur » rapportées par le groupe Option consommateurs — des interventions qui ont mal tourné — le Dr Fortin rappelle qu'« il y en a

dans tous les champs de la médecine des histoires d'horreur », des risques d'infection et des complications. Il fait d'ailleurs valoir que même le port de lentilles cornéennes comporte son lot de risques et d'« histoires d'horreur ».

Les autorités médicales estiment qu'à la fin de 1999, 900 000 Américains auront subi une chirurgie réfractive au laser, même 1 300 000 à la fin 2000. Au Québec, le Dr Podtetenov avance le chiffre de 30 000 chirurgies — et non personnes — par an. Depuis l'arrivée de Lasik Vision au Québec, une guerre de prix a été lancée, faisant passer l'intervention aux deux yeux de 4800 \$ à environ 2000 \$, parfois moins.

Importateur de reproductions antiques européennes

Économisez jusqu'à **50%**

Tables, jusqu'à 16 pi. de long

MOBILART C & R

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrière
(514) 344-1400

GUCCI
timepieces
bijouterie basale

Journée d'étude

une île
une ville

Un projet de société pour le Québec

Le samedi 4 décembre 1999, de 8 h à 16 h

À l'Université du Québec à Montréal

« L'avenir de la métropole du Québec vous préoccupe ? Voici l'occasion de participer à cet important débat ! »
Pierre Bourque

8 h à 9 h
INSCRIPTION*
Pavillon Judith-Jasmin, 405, rue Sainte-Catherine Est

9 h 30 à 12 h
ATELIERS

- 1- La prestation des services municipaux dans la ville unifiée
- 2- Montréal et la société québécoise à l'ère de la mondialisation
- 3- Montréal, ville-centre et métropole : les nouvelles réalités urbaines
- 4- Identité et diversité culturelles à Montréal
- 5- "One island, one city": The new reality
- 6- La communauté urbaine élargie : nouvelles stratégies régionales

10 h à 12 h
TABLE RONDE
Fiscalité municipale et enjeux financiers

13 h 30 à 15 h 30
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT!

1^{er} CHOIX D'ATELIER: _____
2^e CHOIX D'ATELIER: _____
NOM: _____
ADRESSE: _____
TÉL.: () _____ TÉLÉC.: () _____

VEUILLEZ RETOURNER CE COUPON AU
SÉCRÉTARIAT DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE
UNE ÎLE, UNE VILLE
275, RUE NOTRE-DAME EST
4^e ÉTAGE, BUREAU 4.116
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 1C6
TÉL.: (514) 872-8369
TÉLÉC.: (514) 872-8434

*AUCUNS FRAIS D'INSCRIPTION

www.ville.montreal.qc.ca

Ville de Montréal

Un imprimante pour les Fêtes!

L'imprimante à jet d'encre Epson 440 : un cadeau remarquable et abordable! Elle fournit des couleurs de qualité photographique, elle produit des textes clairs et nets, et elle vous réserve un rabais de 30 \$ US. Un conseil cependant... vous feriez mieux de trouver un gros bas de Noël!

EPSON

Le prix final estimatif du modèle SC440 est de 105,00 \$ (prix de vente approximatif de 149,99 \$ - remise de 30 \$ US). Voyez votre revendeur au sujet des remises sur les autres imprimantes EPSON.

COMPUTER CITY EN GRÈS FUTURE SHOP RadioShack COPYCENTRE CompuServe

Le Palais des congrès tombe en enfance

Un tout premier salon consacré entièrement aux jeux et jouets

STÉPHANIE MORIN
collaboration spéciale

Le Palais des congrès prendra les allures d'une vaste fête foraine pour la tenue de l'événement Folies Jouets de Montréal, le tout premier salon entièrement consacré aux jeux et jouets.

Jusqu'à dimanche, le public peut y découvrir une multitude de jeux et même faire ses achats de Noël. Pas moins de 70 exposants seront présents. Parmi eux, des gros noms de l'industrie, comme Irwin, Wrebbit ou Nintendo, mais aussi d'autres fabricants moins connus, dont de nombreux créateurs québécois.

Le salon est ouvert de 10 h à 22 h jeudi, vendredi et samedi, et de 10 h à 18 h dimanche. Prix d'entrée : adultes, 9 \$; enfants de 6 à 11 ans, 4 \$; gratuit pour les moins de 6 ans.

Des exemplaires de tous les jeux présentés seront mis à la disposition des visiteurs, qui pourront s'en donner à coeur joie. Le mot d'ordre du salon : essayer avant d'acheter. « Quand vient le temps d'acheter des jouets, les gens doivent se fier uniquement au Protégez-vous ou aux quelques textes qui paraissent dans les magazines, déplore Denis Miron, l'homme derrière Folies Jouets. Le salon leur offre désormais l'occasion de tester eux-mêmes les jeux avant de faire leur choix. » Au menu : jeux de construction ou de société, jeux vidéo, puzzles, jeux de robotique et autres plaisirs du même genre.

Pour que les visiteurs ne s'encomrent pas de paquets, le promoteur a décidé que les ventes se feraient toutes dans une aire bien définie du salon, transformée pour l'occasion en boutique. « Les concepteurs auront donc leur temps pour discuter avec le public, sans avoir à se soucier des transactions et des factures », explique M. Miron, tout en ajoutant que les jouets seront vendus aux mêmes prix que dans les magasins.

À ce volet plus commercial viennent se greffer de nombreuses activités d'animation, ainsi que des balades en train et des tours de manèges. Le père Noël sera aussi sur place pour recevoir les demandes des petits. Parions que les idées



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Quelque 70 exposants, dont une majorité de concepteurs québécois, seront au Palais des congrès jusqu'à dimanche pour l'événement Folies Jouets de Montréal.

ne manqueront pas devant un aussi grand éventail de jouets. Toutes ces activités sont offertes sans frais supplémentaires.

Le salon offre aussi au public l'occasion de voir à l'oeuvre des grands champions de Scrabble, de mots croisés, de billard et même de yoyo ! Samedi, on propose une simultanée

d'échecs opposant le champion canadien et Grand Maître international, Alexandre Lesiège, à 75 autres joueurs.

L'Association des pompiers de Montréal sera aussi sur place pour ramasser les jouets neufs et usagés qui seront offerts aux plus démunis dans le cadre de la campagne des paniers de Noël.

L'évadé de Sainte-Anne-des-Plaines a contacté son avocat

NATHALIE NOLIN

L'avocat de Serge Trudel a reçu un appel de son client depuis qu'il s'est évadé, dimanche, de la prison à sécurité minimum de Sainte-Anne-des-Plaines.

M^e Serge Beausoleil a confirmé à *La Presse* que Serge Trudel l'a appelé pour lui dire qu'il marchait dans la rue, qu'il s'était évadé. M^e Beausoleil lui a répondu : « Qu'est-ce que tu fais là ? Retourne d'où tu viens. Tu n'es qu'à quatre ou cinq mois de ta libération conditionnelle. »

Selon une source policière, la Sûreté du Québec a appris que le fugitif a contacté son avocat, mais ne savait toujours pas hier où se trouvait le détenu. Les enquêteurs considèrent l'évadé comme une personne dangereuse, violente et imprévisible.

M^e Beausoleil a affirmé ne pas savoir où se

trouvait son client. Il a toutefois voulu rappeler que Trudel avait été condamné pour homicide involontaire, et non pour meurtre prémédité et que, d'après lui, le détenu n'aurait aucune intention de faire du mal à qui que ce soit.

Selon lui, son client n'était pas « heureux » au centre de détention de Sainte-Anne-des-Plaines où il avait été transféré le 29 octobre dernier. Il lui aurait confié qu'il manquait d'intimité et qu'il n'aimait pas les nouvelles règles administratives auxquelles il devait se soumettre. Ces raisons auraient pu motiver sa fuite. Toujours selon son avocat, Trudel serait une personne plutôt intellectuelle, solitaire, et un « grand joueur d'échecs ». Le fonctionnement du centre de Sainte-Anne-des-Plaines est plutôt basé sur l'intégration d'un détenu à un groupe se partageant les tâches ménagères et autres responsabilités.

Par ailleurs, le frère de l'évadé, Alain Trudel, s'est rendu hier matin au quartier général de la SQ, avec sa conjointe et ses enfants, pour demander une protection policière continue pour lui et sa famille. Il avait reçu des menaces de son frère à l'époque de son procès.

Le père du garçon tué par l'évadé, Denis Lafrance, s'inquiète toujours de le savoir en liberté et souhaiterait être informé des démarches des enquêteurs pour le retrouver. La police, les services correctionnels et le service d'aide aux victimes d'actes criminels ne retournent même pas nos appels », s'indigne-t-il. Serge Trudel a été condamné en 1994, pour homicide involontaire, à purger une peine de 12 ans de prison. En 1991, il a abattu Éric Lafrance à l'aide d'une carabine devant son frère, Alain Trudel, à la suite d'une dispute qui s'est déroulée au chalet familial des Trudel à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Gerbet coupable de meurtre

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Moins de 24 heures après avoir entrepris leurs délibérations, les jurés ont reconnu hier Jean-Paul Gerbet, 31 ans, coupable du meurtre non prémédité de Cathy Caretta, 23 ans, morte par strangulation le 10 février 1998.

La sentence pour ce crime est l'emprisonnement à perpétuité, mais le tribunal doit décider combien d'années — le minimum est de dix — le condamné aura à purger avant de devenir admissible à une libération conditionnelle.

Après l'annonce du verdict vers 14 h 45, le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, a demandé aux jurés s'ils avaient une recommandation à faire quant au nombre d'années que Gerbet devra purger avant de pouvoir se présenter devant la Commission des libérations conditionnelles. La réponse a été 20 ans.

À 11 h aujourd'hui, les avocats de la Couronne, Geneviève De Passillé et Chantal Grégoire, et de la défense, Anne-Marie Lanctôt et Johanne Saint-Gelais, feront leurs propres recommandations au juge au palais de justice de Joliette.

Le tribunal a déjà fait savoir qu'il mettra le tout en délibéré et qu'il fera connaître sa décision en décembre.

Le père de la victime, Christian Caretta, s'est dit satisfait du verdict en ajoutant qu'il était temps après 17 mois que cette histoire connaisse un dénouement. Il espère que la sentence sera sévère.

« Justice est rendue », a lancé pour sa part, la soeur de Cathy Caretta, Christine, qui était sa confidente. Quant à la mère de la victime, Danielle Urgon, elle a mentionné que « tout ça était bien triste ». M^{me} Urgon connaît très bien la famille Gerbet.

Elle s'était rendue en France avec sa fille à l'été 1997 afin d'assister au mariage d'un proche et Jean-Paul Gerbet était parmi les invités.

Victime d'un crime passionnel, Cathy Caretta, qui voulait rompre avec Jean-Paul Gerbet, a été étranglée dans la maison qu'elle habitait avec son père à Laval. Le corps a été transporté au chalet de M. Caretta à Saint-Charles-de-Mandeville.



Du genre «contrôlant».

Notre Série 5 aime avoir le contrôle, et c'est tant mieux. Les spécialistes appellent cela le contrôle dynamique de la stabilité, ou DSC III. En pratique, cela veut dire que la Série 5 procède constamment (mais imperceptiblement) à des calculs afin de détecter toute perte d'adhérence d'un pneu sur sa largeur. Par exemple, si votre Série 5 risque une embardée en négociant un virage, le système DSC III modulera aussitôt la puissance du moteur et freinera de manière à maintenir la stabilité du véhicule. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur ce que vous aimez le plus : la conduite. La Série 5 offre bien d'autres caractéristiques de pointe vous assurant à la fois sécurité et plaisir de conduire. Venez sans tarder en faire l'expérience chez votre concessionnaire BMW.

Taux de location
3,9%
BMW 528i

*Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants conditionnellement à l'approbation de crédit. Le PDSF pour le modèle 528i de base est de 58 500 \$. Exemple : 58 500 \$ à 3,9 % pendant 36 mois = mensualités de 659,62 \$. Coût d'emprunt : 4 917,75 \$. Obligation totale : 31 242,75 \$, moyennant un versement initial de 7 500 \$ ou une valeur de reprise de 7 500 \$. La première mensualité, un dépôt de garantie (équivalent à environ un mois de location) et les frais d'administration du contrat (475 \$) sont exigibles à la signature du contrat. Les options, les taxes, le transport, la préparation (895 \$), le permis de conduire, le certificat d'immatriculation et les assurances sont en sus. Les mensualités, le coût d'emprunt et l'obligation totale varient en fonction de la somme empruntée et du versement initial ou de la valeur de reprise. Limite de 20 000 kilomètres par année; 0,20 \$ par kilomètre excédentaire. Le choix de véhicules est assujéti à la disponibilité. Les prix de location sont fixés individuellement par le concessionnaire. Cette offre d'une durée limitée s'applique à tous les modèles 528i 2000 neufs et ne peut être combinée à aucune autre. La livraison doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 1999. © BMW Canada Inc. «BMW», le logo BMW et «Le plaisir de conduire» sont des marques de commerce de BMW AG, utilisées sous licence par BMW Canada Inc.

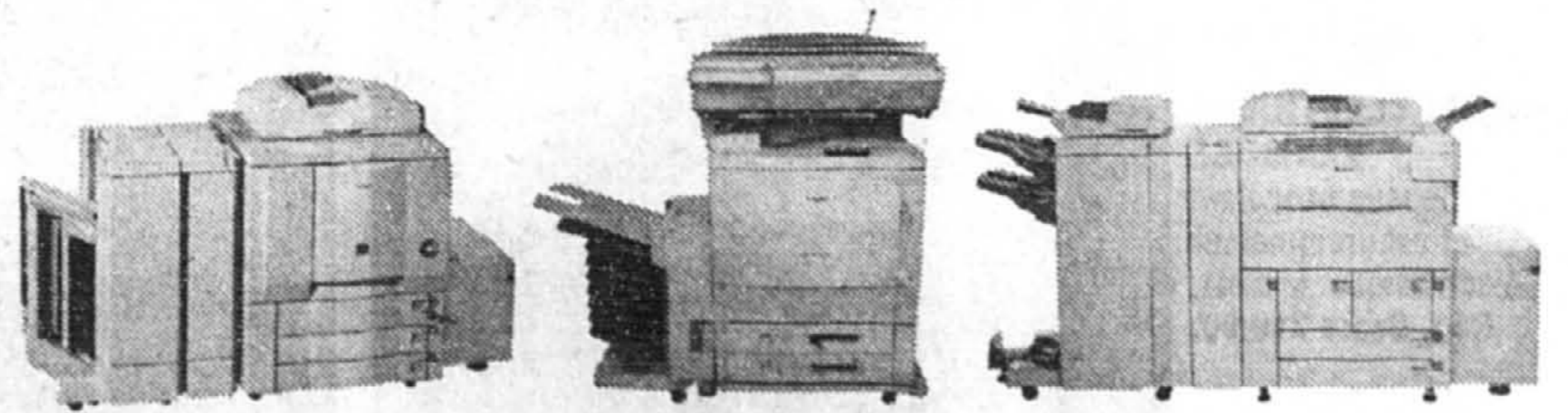
BMW Série 5

528i
540i
528iT
540iT
www.bmw.ca
1-800-897-8879



Le plaisir de conduire.™

**OE change de nom pour s'appeler
Division des ventes directes de Canon.
Ce qui ne change pas, c'est notre renom
en matière de service.**



Canon Division des ventes directes

Notre nom a changé, mais le service est toujours le même. Vous avez le droit d'attendre de Canon le même niveau de service que vous avez toujours obtenu de Canon. Nous sommes toujours là pour vous. Appelez la Division des ventes directes de Canon, votre source unique pour toutes les questions relatives à nos produits Canon.

faites le 1 888 876 6363

Politique

Les règles des sondages assouplies

Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouvernement Chrétien souhaite assouplir les restrictions gouvernant les sondages et la publicité, dans le dernier droit d'une campagne électorale.

Le leader du gouvernement, Don Boudria, a déposé aux Communes hier un amendement au projet de loi C-2 qui ramènerait de 48 à 24 heures le laps de temps où il est interdit de publier des sondages et de la publicité.

Ainsi les extrapolations des sondages et la publicité des partis et candidats seraient prohibés seulement durant les 24 heures précédant la fermeture des bureaux de scrutin, soit en pratique le jour même où se tiennent les élections.

Faisant état de représentations en ce sens de citoyens et de celles de l'Association canadienne des journaux, M. Boudria note dans un communiqué que la période pourrait être réduite de moitié « sans entamer l'intégrité du processus démocratique ».

Une durée d'interdiction de 72 heures était en vigueur depuis 1993 mais, en juin 1998, la Cour suprême l'a invalidée.

Québec remet à plus tard tout projet de loi sur la Régie de l'énergie

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Inquiet du droit de regard que prétend avoir la Régie de l'énergie sur les coûts de production de l'hydroélectricité, le gouvernement Bouchard a repoussé à plus tard — au printemps prochain vraisemblablement — tout projet de loi sur les modifications à apporter à cet organisme créé il y a trois ans.

Le Conseil des ministres a abordé ce sujet hier, mais on a conclu qu'une réflexion plus longue serait nécessaire avant de légiférer. Un projet de loi est prêt dans les cartons du ministre Jacques Brassard depuis plusieurs semaines. M. Brassard pourrait annoncer « quelque chose » pour gagner du temps. La rumeur veut qu'un « comité d'experts » soit mandaté pour éva-

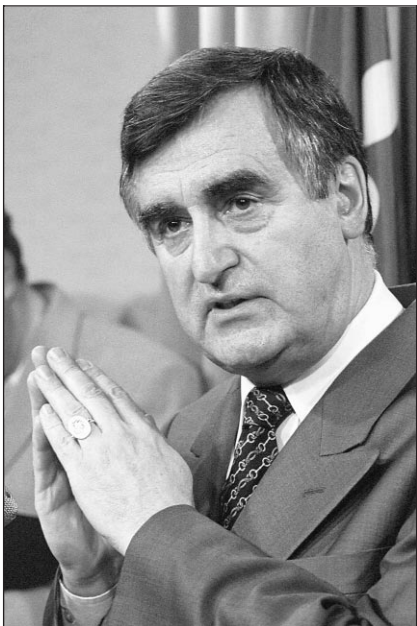


PHOTO PC

Le premier ministre Lucien Bouchard fait face à d'intenses pressions d'Hydro-Québec au sujet du rôle de la Régie de l'énergie.

luer ce dossier extrêmement complexe.

En coulisses, on explique que

l'entourage du premier ministre Bouchard est quasi obsédé par le congrès péquiste de mai 2000. À chaque conseil national, aiguillonnés par le comité du parti sur l'environnement, les militants adoptent des résolutions exhortant Québec à ne pas toucher aux pouvoirs de la Régie. En rognant les ailes de l'organisme, le gouvernement attaquerait de front une phalange très militante des troupes, avec le risque que tout l'exercice de mai finisse en foire d'empoigne.

Des ministres qui étaient autour de la table lors de la création de l'organisme, dont Guy Chevrette alors titulaire des Richesses naturelles, se demandent pourquoi modifier ce qui vient à peine d'entrer en application.

Mais Lucien Bouchard fait face à d'intenses pressions d'Hydro-Québec et rencontrait mardi dernier le président, André Caillé, et le vice-président, Thierry Vandal, sur cette question précise. Leur argument de poids, c'est qu'en scrutant les coûts de production d'Hydro, la Régie se donne le pouvoir d'ordonner une révision à la baisse, ce qui compro-

mettrait les énormes dividendes que verse la société d'État au gouvernement chaque année, soit plus de 900 millions cette année, 700 millions l'an dernier.

Dans une réponse étonnamment détaillée qu'il donnait il y a quelques jours, M. Bouchard relevait que la demande de la Régie d'un droit de regard sur les coûts de production « ne s'inscrit pas dans le sens de la déréglementation » ni dans la volonté de Québec lors de l'adoption de la loi instituant cet organisme. En permettant à la Régie de se prononcer sur l'interfinancement (les gros consommateurs financent le réseau de distribution nécessaire au résidentiel), on risquerait de forcer des hausses importantes des tarifs résidentiels. Or « il faut protéger les tarifs patrimoniaux, les tarifs résidentiels sont très bas et doivent le demeurer », a affirmé M. Bouchard.

Le gouvernement devait cependant d'abord évaluer sa marge de manoeuvre face à la déréglementation nord-américaine dans le secteur de l'énergie.

Ottawa invité à favoriser l'esprit d'entreprise chez les jeunes

Presse Canadienne
OTTAWA

Un groupe de travail libéral a recommandé au gouvernement, hier, de mettre sur pied une stratégie visant à favoriser l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

Le groupe de travail, formé principalement de députés et de sénateurs libéraux, a parcouru le Canada pendant cinq mois afin de rencontrer des jeunes entrepreneurs.

Il a suggéré hier la création d'un organisme national privé, sans but lucratif, qui proposerait des informations sur les programmes et les services destinés aux jeunes.

Les députés et sénateurs libéraux croient également que le gouvernement devrait aider les jeunes entrepreneurs canadiens à trouver des capitaux.

Chrétien accueille trois nouveaux députés

Presse Canadienne
OTTAWA

Au son des applaudissements des membres de son caucus, le premier ministre Jean Chrétien a accueilli hier matin trois nouveaux députés élus lors des élections complémentaires du 15 novembre, dans les rangs de son équipe parlementaire.

Marcel Proulx (Hull-Aylmer), Irwin Cotler (Mont-Royal) et Judy Sgro (York Ovest) seront assermentés la semaine prochaine et pourront dès lors siéger à la Chambre des communes.

M. Chrétien a profité de l'occasion pour vanter les succès électoraux de ses nouveaux élus. « Chacun des trois, a-t-il dit, a réussi à obtenir une plus grande proportion de vote dans les circonscriptions que leurs prédécesseurs. »

« Généralement, les élections partielles sont censées être très difficiles pour le gouvernement. Je me rappelle une année où nous en avions perdu une douzaine, en 1978. Lorsque nous sommes arrivés au caucus cette journée-là, ce n'était pas joyeux comme aujourd'hui. »

A son avis, ses trois recrues ont beaucoup à offrir. « Ils ont de l'expérience politique, ils ont de l'expérience académique et je suis sûr que les trois vont apporter une excellente contribution à ce caucus. »

Les quatre élections complémentaires du 15 novembre n'ont pas modifié la carte électorale du Canada. Les libéraux ont conservé les sièges qu'ils détenaient. Même constat pour les néodémocrates, qui ont gardé la circonscription de Saskatoon-Rosetown-Biggan, où Dennis Gruending, un ancien journaliste, a été élu.

Marcel Proulx, un évaluateur d'assurance, a remporté Hull-Aylmer malgré la controverse au sujet de ses déboires avec Revenu Canada. Irwin Cotler est avocat de formation et a enseigné le droit à l'Université McGill. Quant à Judy Sgro, elle était auparavant conseillère municipale.

Depuis que les libéraux ont pris le pouvoir en 1993, ils ont remporté 14 des 17 élections complémentaires déclenchées au cours de cette période.

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 28 NOVEMBRE 1999

Jusqu'à dimanche

Heures de magasinage des fêtes						
SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
8 H À 17 H	9 H À 17 H	8 H À 21 H	8 H À 21 H	8 H À 21 H	8 H À 21 H	8 H À 21 H

Cinq de nos gros appareils ménagers les plus vendus

998\$

ENSEMBLE KENMORE^{MD} DE SUPER CAPACITÉ

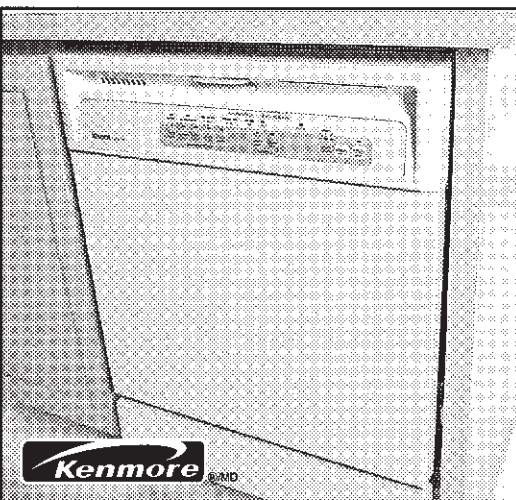
Laveuse. Moteur 2 vitesses à 3 combinaisons. Agitateur Dual-Action^{MD}. N° 47662. Rég. Sears 729,99. 599 \$ Sécheuse. Cycle de séchage Wrinkle Guard^{MD} et porte inversible. N° 88662. Rég. Sears 529,99. 399 \$



598\$

LAVE-VAISSELLE ÉLECTRONIQUE KENMORE

Comprend dispositif de verrouillage et insonorisation Quiet Guard. N° 16812. Rég. Sears 769,99.



499\$

CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE KENMORE

Dessus basculant et programmateur électronique. N° 59091. Rég. Sears 719,99.



Rabais

310\$

RÉFRIGÉRATEUR KENMORE DE 18,1 PI³

Avec tablettes coulissantes, à rebord. N° 68862. Rég. Sears 1199,99. 888 \$



Et avec la carte Sears,

pas de paiement avant 2001 pour les gros appareils ménagers

Pas de paiement jusqu'en janvier 2001, sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue.

Offre en vigueur jusqu'au dimanche 19 décembre 1999. Renseignez-vous.

SEARS

NP1141499

Copyright 1999, Sears Canada Inc.

Découvrez tous les côtés de Sears^{MD}

Rive-Sud/Montérégie

Saint-Jean-sur-Richelieu doit devenir une « capitale régionale », dit Smereka

MARTHA GAGNON

La municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu doit sortir de sa morosité économique et de son inertie pour affirmer son leadership régional.

Invité de la chambre de commerce du Haut-Richelieu, le maire Myroslaw Smereka a dévoilé hier les résultats d'un sondage effectué auprès de sa population, qui démontre plusieurs insatisfactions et inquiétudes face à l'avenir. Qu'elle fusionne ou pas avec ses voisines, Saint-Jean doit donner un sérieux coup de barre pour améliorer sa situation.

Les critiques des citoyens sont nombreuses, bien qu'ils maintiennent leur confiance en l'administration. Selon la majorité, les taxes sont trop élevées, les infrastructures se dégradent, l'économie est stagnante, les routes sont mal entretenues et le centre-ville a besoin d'être revitalisé. La population se plaint également du manque de dynamisme de la municipalité sur la scène régionale. En regardant

d'autres villes progresser, comme Granby, certains disent « sentir le tapis leur glisser sous les pieds ».

Selon M. Smereka, le message est clair. « Il faut faire de Saint-Jean une capitale. Une ville dont le leadership sera exemplaire. » Il ajoute qu'une région a besoin d'une locomotive pour être forte. « Saint-Jean sera cette locomotive », a-t-il déclaré après sa conférence.

Pour plusieurs citoyens, la fusion, actuellement à l'étude, avec les quatre villes environnantes (Saint-Luc, Iberville, L'Acadie et Saint-Athanase), représente un espoir. La majorité des répondants sont d'ailleurs favorables au regroupement. Certains estiment que c'est la meilleure façon de stimuler l'économie, alors que d'autres pensent davantage à leur porte-monnaie et espèrent une diminution des taxes.

Tout en reconnaissant que le défi est grand, M. Smereka s'engage à sortir sa ville de l'inertie. « On a accusé Saint-Jean de piétiner, de

manquer de vision et d'envergure. Sachez que cette époque est révolue. À l'aube de l'an 2000, nous sommes déterminés à faire partie du club des grands. »

Par ailleurs, certains reprochent au maire sa tiédeur concernant le projet de fusion. « Je suis resté volontairement discret parce que les études ne sont pas encore terminées. Mon attitude va changer lorsque les données seront sur la table », a-t-il expliqué à des journalistes. Les cinq municipalités devraient prendre connaissance des études le 14 décembre.

« Saint-Jean, qui est la plus grosse ville, passe souvent pour la méchante, celle qui veut avaler les autres. Je ne voulais pas nourrir ces appréhensions en étant trop à l'avant dès le début. Mais nous serons aux premières loges quand viendra le temps. »

La récente création d'une société de développement économique à Saint-Jean a été perçue par plusieurs comme un « geste antifusion ». Le maire dit qu'il n'a fait

que répondre au désir de sa population de relancer l'économie. « Cette société a donné des frissons à d'autres, mais nous allons travailler en harmonie avec les structures gouvernementales. La différence est que nous allons pouvoir parler d'égal à égal », précise-t-il.

M. Smereka veut-il devenir maire de la future grande ville fusionnée ? Avec un brin d'ironie, il répond : « J'ai déjà dit à la ministre Harel que cela pourrait arriver et que le gouvernement devra alors se demander s'il veut d'un Smereka à la tête d'une ville deux fois plus grande. »

Pour l'instant, sa grande préoccupation est le prochain budget. Plusieurs citoyens lui ont reproché la dernière augmentation de taxes qui n'était pas prévue dans ses engagements électoraux. Il espère, cette fois, que les nouvelles seront meilleures. Dans le but d'assumer une meilleure transparence, la Ville veut aussi mettre en place un plan intégré de service à la clientèle pour faciliter les relations entre les contribuables et les fonctionnaires.

Deux policiers suspendus pour abus de pouvoir

NATHALIE NOLIN

Deux policiers de la Ville de Saint-Hubert ont été suspendus trois jours sans traitement pour avoir expulsé un homme de son domicile. Le Comité de déontologie policière reproche aux policiers d'avoir abusé de leur autorité.

Pierre Brais a dû quitter son domicile le 4 août 1997 à la demande des agents Luc Bousquet et Yanick Bissonnette de la police de Saint-Hubert. Les deux policiers avaient reçu un appel le jour même de la femme de M. Brais, Mélita Lavoie, qui disait avoir peur de son conjoint. Elle avait également montré aux policiers des papiers attestant qu'elle était propriétaire de la maison. Le couple était en instance de séparation depuis deux semaines.

Ce soir-là, M^{me} Lavoie se réfugia chez une voisine en demandant aux agents de faire sortir de son domicile son mari. Elle craint sa réaction puisqu'il l'a déjà frappée, leur dit-elle.

Les deux policiers se rendent dans la demeure du couple et demandent à M. Brais de quitter les lieux. Ce dernier affirme « qu'il s'agit également de sa résidence, mais n'a aucun document pour le prouver et ne tente pas de convaincre les policiers ». Les agents Bousquet et Bissonnette ont été sanctionnés parce que le Comité estime que les faits rapportés par M^{me} Lavoie ne justifiaient pas l'expulsion de M. Brais. « Aucune indication ne laissait présager que la situation pouvait dégénérer et qu'il y avait danger pour la sécurité de M^{me} Lavoie », a-t-il conclu même si les policiers ont dit avoir trouvé la plaignante nerveuse et tremblante.

La Prairie rabrouée par la Cour du Québec

La suspension sans solde de Régent Lessard est déclarée illégale

MARTHA GAGNON

La Ville de La Prairie n'avait pas le droit de suspendre sans solde l'ex-directeur adjoint du service de police de La Prairie, Régent Lessard, qui est accusé d'entrave à la justice et de fabrication de faux.

Telle est la décision rendue par la Cour du Québec. Suspendu sans solde depuis le 9 mars, M. Lessard a droit à son plein traitement pour

cette période, selon le tribunal.

Le maire, Guy Dupré, a expliqué que les procureurs de la Ville analysaient le jugement. « Il est encore trop tôt pour dire ce que nous allons faire à la suite de la décision. J'ignore si nous irons en appel », dit-il.

M. Lessard a d'abord été suspendu avec solde en décembre 1998. Par la suite, la Ville a décidé de lui retirer son salaire dans l'at-

tente des résultats de l'enquête disciplinaire menée par le directeur, Roger Blaquière. C'est lui qui a recommandé au conseil municipal de suspendre M. Lessard, un ex-policier de la Sûreté du Québec qui travaillait pour la municipalité depuis huit ans. M. Blaquière a déjà expliqué qu'il « fallait éviter toute situation de conflit d'intérêts ».

En octobre dernier, la Ville a toutefois décidé de congédier M.

Lessard. Une décision qui fait l'objet d'une autre contestation devant la cour, de même que l'enquête disciplinaire.

Les procureurs de M. Lessard soutiennent que plusieurs irrégularités ont été commises au cours de l'enquête disciplinaire. Il estime que le directeur de police s'est placé en situation délicate en présidant l'enquête qui, selon eux, a été incomplète.

PARURES DE FENÊTRES

Confection sur mesure pour vos fenêtres



Stores en bois



Cantonniers bouffantes



Tissus



Stores verticaux



Écrans shoji



Stores horizontaux



Stores romains



Stores plissés

Économisez jusqu'à 60 %

LE CHOIX LE PLUS COMPLET ET LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS EN PARURES DE FENÊTRES

Les plus jolies fenêtres du pays au plus bas prix garantis!

HunterDouglas
SILHOUETTE • DUETTE • LUMINETTE
COUNTRY WOODS

Garantie 5 ANS CONDENS

CHACUN ANNÉE

Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %

Service à domicile gratuit

331-5260

C'est gratuit et sans obligation!



Qui pourrait vouloir acheter ailleurs ?



LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

Centre ROCKLAND 341-7810	Place Portobello BROSSARD 671-2202	Les Galeries LAVAL 681-9090	La Cathédrale CENTRE-VILLE 282-9525
---------------------------------------	---	--	--

NOS PRIX SONT IMBATTABLES ! COMPAREZ, VOUS SEREZ CONVAINCU !

Faculté de l'éducation permanente
La faculté d'évoluer

Allez de l'avant sans mettre votre travail de côté.

Ajoutez un certificat à vos compétences.

Bureautique • Communication appliquée • Créativité • Criminologie • Droit • Études individualisées • Gérontologie • Gestion appliquée à la police et à la sécurité • Gestion des services de santé • Inhalothérapie • Initiation à la programmation • Intervention auprès des jeunes • Intervention dans les groupes et les organisations • Intervention en milieu multiethnique • Journalisme • Maintien à domicile • Petite enfance et famille • Publicité • Rédaction • Relations industrielles • Relations publiques • Santé communautaire • Santé sécurité du travail • Santé mentale • Toxicomanies • Traduction I - II • Violence et société

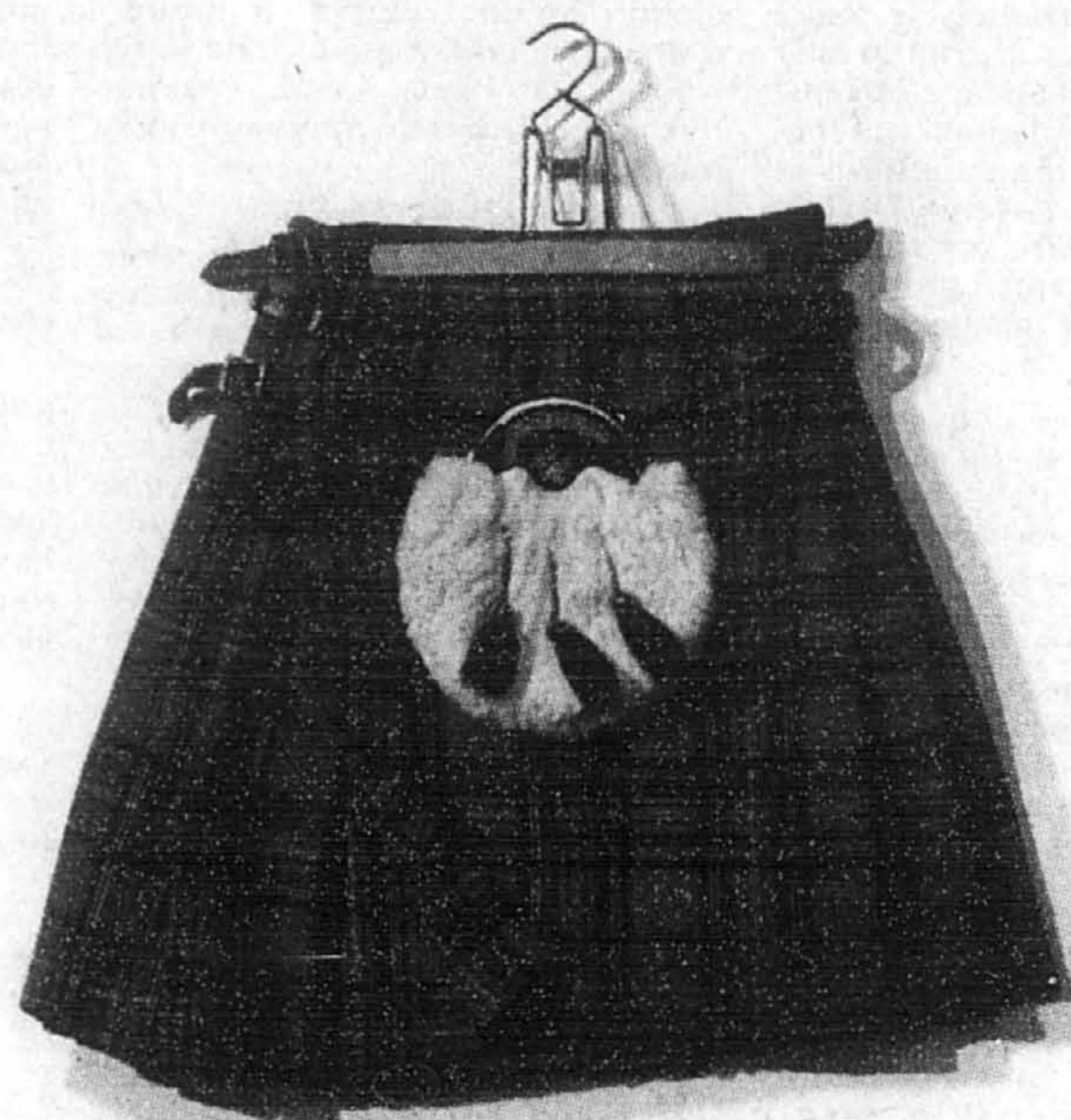
Date limite d'admission: 1^{er} décembre

Renseignements
(514) 343-6090
1 800 363-8876
www.fep.umontreal.ca
info@fep.umontreal.ca

Université  de Montréal



Chemise de flanelle, Abitibi (Québec).



Kilt en tartan du clan Stewart (Écosse).

Forte des traditions d'investissements nord-américaines, notre équipe, appuyée de spécialistes en gestion internationale, sélectionne les placements qui habillent le mieux votre portefeuille.

Monrusco Bolton ajoute à sa collection cinq nouveaux fonds communs de placement, maintenant accessibles au public investisseur.

Trois fonds de répartition de l'actif axés sur l'évolution des objectifs des investisseurs au fil des années, soit Croissance Plus, Équilibré Plus et Valeur Plus, et deux fonds complémentaires en placements internationaux, soit RER Croissance Internationale* et Revenu Mondial.

Pour obtenir plus d'information sur nos cinq nouveaux fonds communs de placement, appelez-nous ou visitez notre site Web.



MONTRUSCO BOLTON
Saveur locale. Valeur mondiale.

(514) 842-8822 1 877 842-8822

Halifax • Québec • Montréal • Ottawa • Toronto • Calgary • Vancouver
www.montruscobolton.com/fmb

*Sujet à l'approbation du prospectus définitif par les commissions des valeurs mobilières.

Aucuns frais de souscription reliés à l'acquisition ou au rachat. Les fonds sont tous admissibles à 100% aux régimes enregistrés. Minimum de 25 000\$ pour un compte régulier et de 10 000\$ pour un compte enregistré chez Monrusco Bolton.

Le prospectus contient des renseignements importants sur ces fonds. Procurez-vous un exemplaire auprès de Monrusco Bolton ou de représentants inscrits et lisez-le attentivement avant de procéder à un investissement. La valeur de vos parts et le rendement de vos placements fluctueront.